



Sénat de Belgique – Belgische Senaat

Traite des êtres humains et prostitution

Une volonté d’agir

Journée d’étude

Mensenhandel en prostitutie

Een krachtig optreden

Studiedag

Bruxelles – Brussel

29 – 6 – 2001

Inhoudsopgave	Sommaire
Ochtendvergadering 5	Séance du matin.....5
Juridische benadering van de pooierij: een stand van zaken in België..... 12	Approche judiciaire du proxénétisme : état des lieux en Belgique..... 12
Rondetafelgesprek 12	Table ronde 12
Verwelkoming van Zijne Koninklijke Hoogheid Prins Filip 21	Bienvenue à Son Altesse Royale le Prince Philippe.....21
De wet van 13 april 1995 en zijn toepassing: vaststellingen en actievoorstellen..... 22	La loi belge du 13 avril 1995 et son application : constats et propositions d'action 22
Voorstelling van de werkzaamheden van de subcommissie “Mensenhandel en Prostitutie” 22	Présentation des travaux de la sous-commission « Traite des êtres humains et Prostitution » 22
Rondetafelgesprek 26	Table ronde 26
Namiddagvergadering 35	Séance de l’après-midi 35
Synthese van de ochtendvergadering..... 35	Synthèse de la matinée..... 35
Naar een harmonisatie op Europees vlak inzake mensenhandel?..... 37	Vers une harmonisation des initiatives européennes en matière de traite des êtres humains ?..... 37
Rondetafelgesprek 37	Table ronde 37
Synthese van de namiddagvergadering..... 58	Synthèse de l’après-midi..... 58
Globale conclusies van de studiedag..... 60	Conclusions globales de la journée 60
Voorstelling van de affichecampagne van Het Nestje en Child Focus..... 62	Présentation de la campagne d’affichage du Nid et de Child Focus 62

Ochtendvergadering**Voorzitter: Mevrouw Sabine de Bethune**

De heer Armand De Decker, voorzitter van de Senaat. – Dames en heren, waarde collega's, mensenhandel is geen nieuw verschijnsel. Hij is van alle tijden maar neemt jammer genoeg nog altijd uitbreiding. Mensen kunnen om vele redenen hun land verlaten: sommigen gaan op de vlucht voor de armoede en zoeken een beter leven, anderen proberen aan de oorlog te ontsnappen, aan vervolging, aan schendingen van de mensenrechten.

Misdaadorganisaties hebben zeer vroeg ontdekt welke enorme winsten de noodsituatie van kandidaten voor emigratie kan opleveren. Mensenhandel heeft plaats op wereldschaal. De mensenhandelaars bieden een hele waaier van diensten aan: valse documenten, onderkomen, vervoer. Zij weten waar zij de asielprocedures moeten aanvatten, zij omzeilen handig de grenscontroles. Zij maken gebruik van de leemtes in de wetgeving van de gastlanden en van het gebrek aan coördinatie tussen die landen.

Als zij eenmaal ter bestemming zijn gekomen, zijn de slachtoffers van die filières, dikwijls zonder papieren, aan de mensenhandelaars overgeleverd. Zij kennen noch de taal, noch de cultuur, evenmin als het rechtssysteem van het land waar zij terechtgekomen zijn. Die toestand maakt hen kwetsbaar voor allerlei misbruiken. De exploitatie van de prostitutie komt meer en meer in handen van maffiose groeperingen, die voor geen enkele

Séance du matin**Présidence de Mme Sabine de Bethune**

M. Armand De Decker, président du Sénat. – Mesdames, messieurs, chers collègues, la traite des êtres humains n'est pas un phénomène nouveau ; elle existe depuis la nuit des temps. Elle ne cesse malheureusement de prendre de l'ampleur. Les raisons qui poussent tant de gens à quitter leur pays sont multiples. Certains fuient la pauvreté et cherchent une vie meilleure ; d'autres échappent à la guerre, aux persécutions, aux violations des droits de l'homme.

Les réseaux criminels ont très vite perçu les profits immenses qu'ils pouvaient tirer de la détresse des candidats à l'immigration. Le trafic d'êtres humains s'exerce à l'échelle mondiale. Les trafiquants offrent toute une palette de services : faux documents, hébergement, transport. Ils savent où introduire des procédures d'asile. Ils se jouent des contrôles frontaliers. Ils tirent parti des lacunes réglementaires dans les pays d'accueil ainsi que du manque de coordination entre eux.

Une fois arrivées à destination, les victimes de ces filières, souvent sans papiers, se trouvent à la merci des trafiquants. Elles ne connaissent ni la langue, ni la culture, ni le système juridique du pays où elles ont échoué. Cette situation les rend vulnérables à tous les abus. L'exploitation de la prostitution est de plus en plus aux mains de groupes mafieux qui ne reculent devant aucune violence à l'égard de leurs victimes. Le relatif

vorm van geweld ten aanzien van hun slachtoffers terugdeinzen. Dat het beleid ter bestrijding van het verschijnsel gedeeltelijk mislukt, bewijst hoe moeilijk de taak van de overheid is.

België heeft in 1995 een modelwetgeving aangenomen om die plaag te bestrijden.

Mensenhandel is bij ons voortaan een specifiek misdrijf. Er moest immers dringend rekening worden gehouden met de specifieke situatie van vreemdelingen die naar ons land worden gebracht onder dwang of misleidende voorwendsels. Het misbruik dat wordt gemaakt van hun kwetsbaarheid behoort tot het wezen zelf van de mensenhandel. De wetgever heeft een gelukkige keuze gemaakt. Door zijn globale en pragmatische aanpak heeft hij het mogelijk gemaakt dat effectief vooruitgang wordt geboekt bij de beteugeling van de mensenhandel.

De positieve resultaten van de jongste jaren zijn echter in de eerste plaats te danken aan de persoonlijke inspanningen van alle beroepsmensen op het terrein. In die context kwam de omzendbrief COL 12 van de minister van Justitie mooi op tijd. De benadering van de parketten en auditoraten was immers niet in alle gerechtelijk arrondissementen hetzelfde. Bovendien was het absoluut noodzakelijk structuren op te zetten voor het uitwisselen van informatie en voor overleg en coördinatie tussen alle sectoren in de strijd tegen de mensenhandel.

Al die inspanningen zijn echter niet voldoende. Enkel een internationale aanpak kan een gepast antwoord bieden op deze moderne vorm van slavernij. De slachtoffers zijn per definitie buitenlanders. In vele gevallen moet het parket een

échec des politiques pour la combattre est révélateur de la difficulté de la tâche des gouvernements.

La Belgique s'est dotée en 1995 d'une législation pilote pour combattre ce fléau. La traite des êtres humains constitue désormais chez nous une infraction spécifique. Il était urgent de prendre en compte la situation des étrangers qui sont amenés dans notre pays sous la contrainte ou sous des prétextes fallacieux. L'abus qui est fait de leur vulnérabilité constitue l'essence même de la notion de traite des êtres humains. Le choix du législateur est heureux. Par son approche globale et pragmatique, il a permis de réaliser des progrès réels dans la répression de la traite.

Mais les résultats positifs enregistrés ces dernières années sont dus d'abord à l'investissement personnel de tous les professionnels de terrain. Dans ce contexte, la circulaire 'COL 12' du ministre de la Justice est venue à point nommé. D'un arrondissement judiciaire à l'autre, la politique criminelle des parquets pouvait varier. Par ailleurs, il semblait indispensable de mettre en place des structures d'échange d'informations, de concertation et de coordination entre tous les acteurs actifs dans la lutte contre la traite.

Tous ces efforts n'ont pourtant pas suffi : seule une approche internationale permettra d'apporter une réponse adéquate à cette forme moderne d'esclavage. Les victimes sont par définition étrangères. Dans de nombreux cas, le parquet doit

beroep doen op internationale samenwerking en dat blijft in strafzaken problematisch. De samenwerking met de landen van herkomst is niet altijd gemakkelijk. Daarom verheugt het me dat onze regering van de strijd tegen de mensenhandel een van haar prioriteiten heeft gemaakt voor het Belgische voorzitterschap van de Europese Unie. De landen die kandidaat zijn voor toetreding tot de Europese Unie, moeten worden betrokken bij de versterking van de gemeenschappelijke reglementering voor de controle op de buitengrenzen van het Schengengebied.

Dames en heren, het is de grote verdienste van de hervorming van 1995 geweest dat de belangen van de slachtoffers centraal zijn komen te staan. Ook vandaag zullen die slachtoffers centraal staan in onze werkzaamheden. Wanneer zij met het onderzoek willen samenwerken, wordt hun een bijzonder verblijfsstatuut verleend.

Gespecialiseerde opvangcentra staan ter beschikking om hen te begeleiden. Die opvangcentra nemen actief deel in de strijd tegen de mensenhandel.

Men kan zich nochtans afvragen of de slachtoffers voldoende beschermd zijn. De slachtoffers spelen een sleutelrol om te kunnen bewijzen dat er een misdrijf is. Zonder hun medewerking zijn alle vervolgingen tot mislukken gedoemd. De ervaring leert hoe moeilijk het is om van hun kant verklaringen te krijgen tegen de verantwoordelijken voor de handel. De opvangcentra spelen op dat punt een cruciale rol: indien deze bij de slachtoffers geen vertrouwen kunnen wekken, weigeren zij te getuigen.

Een wet over de anonieme getuigen, die thans in

recourir à la collaboration internationale, qui reste problématique en matière pénale. La coopération avec les pays d'origine n'est pas toujours aisée. C'est pourquoi je me réjouis que notre gouvernement ait fait de la lutte contre la traite une de ses priorités pour la présidence belge de l'Union européenne. Les États candidats à l'adhésion doivent être associés au renforcement de la réglementation commune pour le contrôle des frontières extérieures de Schengen.

Mesdames, messieurs, la réforme de 1995 a eu le grand mérite de placer les intérêts des victimes au centre des préoccupations. Aujourd'hui encore, ces victimes seront au cœur de nos travaux. Un statut de séjour spécifique leur est accordé lorsqu'elles acceptent de collaborer à l'enquête. Des centres d'accueil spécialisés ont été mis en place pour les accompagner et ces derniers sont devenus parties prenantes dans la lutte contre la traite.

On peut toutefois se demander si la protection des victimes est suffisante. Les victimes jouent un rôle clé dans l'établissement de la preuve de l'infraction. Sans leur concours, les poursuites sont vouées à l'échec. L'expérience montre combien il est difficile d'obtenir de leur part des déclarations contre les responsables des trafics. L'intervention de ces centres d'accueil est d'ailleurs cruciale parce que, sans une mise en confiance des victimes, ces dernières refusent de témoigner.

L'adoption du projet de loi sur les témoins anonymes actuellement en examen à la Chambre

de Kamer ter bespreking ligt, moet hun betere veiligheidsgaranties bieden.

De uitvoering van de wetten van 1995 werd reeds herhaaldelijk geëvalueerd, door de regering, door het Centrum voor gelijkheid van kansen, door de sector van het verenigingswerk. Verschillende parlementaire commissies hebben die evaluaties van zeer nabij bestudeerd.

Het beleid in de strijd tegen de mensenhandel in al zijn aspecten kan nog verbeterd worden; daarvan zijn wij allen overtuigd. En dat is ook de zin van onze opdracht vandaag.

De Senaat moet als wetgevende vergadering luisteren naar het maatschappelijk middenveld, naar de slachtoffers en naar de verenigingen die hulp bieden, maar ook naar al degenen die de strijd voeren. Er werd zes jaar geleden een nieuw instrument bij wet aangenomen. Beantwoordt het aan de doelstellingen? Moet het nog verbeterd worden?

Vandaag neemt een groot panel van sprekers aan de rondetafelgesprekken deel. Ik dank hen omdat ze onze uitnodiging hebben aanvaard. Vanwaar zij ook komen, de administratieve, de gerechtelijke, de politieke, de academische wereld of het verenigingsleven, ze hebben allen een essentiële rol te spelen om een einde te maken aan een toestand die wij eensgezind veroordelen.

Mijn grote dank gaat ook naar Het Nestje en naar Child Focus, die het initiatief voor deze dag hebben genomen. (Applaus)

leur offrira, je l'espère, les meilleures garanties de sécurité.

La mise en œuvre des lois de 1995 a déjà été l'objet de nombreuses évaluations de la part du gouvernement, du Centre pour l'égalité des chances et du secteur associatif. Plusieurs commissions parlementaires les ont étudiées de très près

La politique de lutte contre la traite sous tous ses aspects est, de l'avis de beaucoup, perfectible. Tel est aussi le sens de la mission qui nous attend aujourd'hui.

Le Sénat, en tant qu'assemblée législative, se doit d'écouter la société civile, les acteurs que sont les victimes et les associations qui leur viennent en aide, mais aussi tous les acteurs de la répression. Un nouvel instrument législatif a été voté il y a six ans. La question que nous devons nous poser est de savoir s'il répond à son objectif ou s'il doit être amélioré.

Un large panel d'orateurs participeront aujourd'hui aux tables rondes. Je les remercie d'avoir accepté notre invitation. Qu'ils soient issus du monde administratif, judiciaire, politique, académique ou associatif, ils ont tous un rôle essentiel à jouer pour mettre fin à une situation que nous sommes unanimes à condamner.

Je voudrais aussi remercier tout particulièrement Le Nid et Child Focus qui ont été à l'initiative de cette journée que j'espère fructueuse. Je vous souhaite d'excellents travaux. (Applaudissements)

De heer Jacques Debulpaep (Directeur-generaal Child Focus). – Sinds zijn oprichting wordt Child Focus geconfronteerd met de problematiek van minderjarige vreemdelingen die ons land binnenkomen en er

verblijven zonder begeleiding van een ouder of iemand die het ouderlijk gezag uitoefent. Meer in het bijzonder worden we geconfronteerd met de verdwijning en de seksuele uitbuiting van een groot aantal van die jongeren.

Niet-begeleide minderjarigen vormen een permanente reden tot bezorgdheid, zowel door hun toenemend aantal als door de netwerken waarin sommigen verzeild geraken. Het is een feit dat die jongeren zich in een bijzonder kwetsbare positie bevinden en al te dikwijls het slachtoffer worden van uitbuiting.

Bovendien is er nog steeds gebrek aan een specifieke legale omkadering en aan adequate opvangmogelijkheden. Op Europees vlak en op het niveau van de Verenigde Naties werden internationale normen terzake uitgewerkt en ook in België gaan de debatten hierover onverminderd verder. Tot op heden werd echter nog geen echt bevredigende oplossing gevonden voor de bescherming van die uiterst kwetsbare groep minderjarigen. Child Focus hoopt dan ook dat het colloquium zal bijdragen tot een groter bewustzijn van de problematiek en vooral tot het bevorderen van praktische en concrete oplossingen.

Vorig jaar werden 1.700 niet-begeleide minderjarigen in België geregistreerd, van wie ongeveer de helft asiel aanvraag bij de Dienst Vreemdelingenzaken. Anderen vroegen geen asiel aan en verbleven op het ogenblik dat ze werden aangetroffen illegaal in België. Hoeveel niet-begeleide minderjarigen er precies in België verblijven, is niet bekend. De meeste van die minderjarigen bereikten België met de hulp van derden. Hoeveel van hen slachtoffer zijn van mensenhandel en meer bepaald van seksuele uitbuiting is eveneens onbekend. De autoriteiten en de niet-gouvernementele organisaties die bij de problematiek betrokken zijn, zijn ervan overtuigd dat het aantal niet-begeleide minderjarigen die het slachtoffer zijn van die al te lucratieve vorm van mensenhandel stijgt. Op het terrein stelt men bovendien vast dat de leeftijd van de prostitué(e)s, zowel meisjes als jongens, daalt, maar juiste cijfers ontbreken.

D'après les travailleurs de terrain, l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés faisant l'objet de traite en vue d'une exploitation sexuelle, serait liée, notamment, à une demande croissante de personnes de plus en plus jeunes pour des relations sexuelles non protégées, ainsi qu'au contrôle plus strict du tourisme sexuel dans les contrées lointaines et exotiques. Cette thèse reste à vérifier, mais elle semble réaliste.

Malgré l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés, nous ne retrouvons, dans la législation belge, aucune réglementation spécifique les concernant, à l'exception de l'article 118 de l'arrêté royal du 8 octobre 1981 stipulant que l'ordre de quitter le territoire est remplacé par l'ordre de rapatriement. En pratique, nous constatons que seul un nombre restreint de mineurs non accompagnés bénéficient de l'application de la circulaire du 7 juillet 1994 concernant la délivrance de titres de séjour et d'autorisations d'occupation des étrangers victimes de la traite des êtres humains. Une série de difficultés rencontrées au cours du traitement de tels dossiers explique ce nombre réduit.

Mais force nous est de constater que certains procureurs du roi et juges de la jeunesse ne connaissent pas encore suffisamment la circulaire du 7 juillet 1994. De nombreux magistrats semblent ne pas savoir que

pour des mineurs victimes de traite d'êtres humains, ils peuvent invoquer l'application des mêmes dispositions réglementaires que pour les adultes. Un effort de formation et d'information s'impose donc.

Une autre difficulté réside dans la définition de l'âge exact des victimes qui se déclarent majeures alors qu'elles sont mineures. La fiabilité de l'examen osseux réalisé dans de tels cas est sujette à discussion. Il y a lieu de rechercher des moyens plus fiables pour une définition de l'âge des jeunes impliqués.

Un autre problème rencontré dans le traitement de ces dossiers est que les victimes ne jouissent que rarement de l'encadrement obligatoire d'une des trois institutions spécialisées à Bruxelles, Anvers et Liège. Du fait que ces mineurs subissent une pression réelle et ne font que peu ou pas confiance aux autorités, ils refusent souvent de collaborer. L'aide des institutions reconnues devrait être automatiquement requise.

Nous constatons enfin que les victimes mineures, une fois obtenu le statut de victime de la traite des êtres humains, retournent souvent vers le milieu. Nous sommes cependant convaincus que ces personnes sont à ce point vulnérables qu'il est difficile de parler de « récidive volontaire ». Il y a lieu, selon nous, de tenir compte des menaces qui pèsent sur elles, des pressions qu'elles subissent, afin que la récidive ne conduise pas à la perte de ce statut de victime.

Les juges de la jeunesse et autres acteurs concernés sont fréquemment confrontés au manque crucial de centres d'accueil adaptés, destinés aux mineurs non accompagnés victimes de la prostitution. Il s'ensuit que l'on se voit souvent dans l'obligation de placer ces jeunes dans des centres communautaires, ouverts ou fermés. Ces centres, ainsi que les structures existantes, accueillent des majeurs victimes de la traite des êtres humains et ne sont pas adaptés aux besoins des mineurs.

Zoals reeds werd aangehaald, wordt Child Focus geconfronteerd met een stijgend aantal verdwijningen van niet-begeleide minderjarigen. Het groot aantal vermiste niet-begeleide minderjarigen staat in scherp contrast met het minieme aantal dat we kunnen terugvinden. Die verdwijningen verontrusten ons des te meer omdat de slachtoffers in ons land per definitie niemand hebben om op terug te vallen. Om te overleven zijn ze dan ook vaak aangewezen op criminele activiteiten of prostitutie en vallen ze gemakkelijk ten prooi aan mensenhandelaars. Bij de behandeling van de verdwijningdossiers stellen we al te vaak bij magistraten en politiediensten een onvoldoende kennis van de problematiek vast.

Child Focus nam dan ook actief deel aan de onderhandelingen voor de wijziging van de ministeriële richtlijn met betrekking tot de opsporing van vermiste personen. In die richtlijn zal nu ook aandacht worden besteed aan de specifieke vorm van verdwijningen die ons bekommert. We pleiten er echter voor dat daarbij ook wordt gezorgd voor informatie en opleiding. Politiediensten en magistraten worden bij het opsporen van vermiste niet-begeleide minderjarigen immers met heel wat problemen geconfronteerd. In de meeste gevallen zijn er namelijk geen correcte persoonsgegevens, geen foto, geen nauwkeurige persoonlijkheidsbeschrijving.

Om ons een beter beeld te kunnen vormen van de problematiek en onze rol in de dossiers te bepalen, vatte Child Focus begin dit jaar een studie aan. Daartoe werden iets meer dan 100 dossiers van vermiste niet-begeleide minderjarigen in detail bekeken. Tevens werden verscheidene centra, waar niet-begeleide minderjarigen worden opgevangen, bezocht en bevestigd en ook het bureau niet-begeleide minderjarigen van de Dienst Vreemdelingenzaken en de Cel Vermiste Personen van de federale politie werden benaderd.

Uit de zeer voorlopige resultaten van de studie kunnen we reeds een aantal conclusies trekken. Zo stellen we vast dat 80% vermiste niet-begeleide minderjarigen tussen 14 en 17 jaar is, dat 17% 13 jaar of jonger is en dat slechts 30% van de dossiers – als ik dat zo mag zeggen – meisjes betreft, maar we weten ook dat er in bijna een derde van de gevallen een duidelijke link met de prostitutie is. Met andere woorden: bijna alle meisjes in onze dossiers zitten verstrikt in de prostitutie, samen met een minderheid van de jongens. Ongeveer de helft van de minderjarigen komt uit Centraal- en Oost-Europa, 30% komt uit Afrika en in iets meer dan 20% uit Azië.

Nonobstant le fait que la Belgique dispose d'une législation adéquate par rapport à la traite des êtres humains, à savoir la loi du 13 avril 1995, déjà évoquée par le président, il est évident qu'il y a, en Belgique, un certain nombre de lacunes indéniables concernant l'accueil et l'encadrement du mineur non accompagné et du mineur victime de la traite des êtres humains, en vue d'une exploitation sexuelle.

Il est dès lors impératif de mettre en chantier une réglementation spécifique. En outre, Child Focus veut promouvoir la création d'infrastructures d'accueil où les victimes mineures puissent être recueillies et accueillies de manière adéquate – c'est-à-dire en tant que victimes – et soient suffisamment protégées contre les influences et les pressions externes.

L'objectif final de telles institutions doit être la réintégration des jeunes dans la société, soit en Belgique, soit dans leur pays d'origine, soit ailleurs.

Afin d'arriver à mettre en œuvre une approche plus efficace des différents aspects de la problématique relative aux mineurs non accompagnés, il est nécessaire, en tout premier lieu, de rechercher une meilleure coordination entre nos autorités fédérales et communautaires. Il ressort, en effet, des débats que la question des compétences semble représenter un obstacle de taille et empêche une amélioration rapide de la situation.

Étant donné que nous avons affaire à un problème international, nous plaidons bien sûr, à la veille de la présidence belge, pour que la Belgique incite les autres pays européens à mettre leurs efforts en commun afin qu'une meilleure communication et une coordination adéquate entre les différents États membres puissent voir le jour.

Je vous souhaite une excellente journée de travail. (*Applaudissements*)

**Juridische benadering van de pooierij:
een stand van zaken in België**

**Approche judiciaire du proxénétisme :
état des lieux en Belgique**

Rondetafelgesprek

- mevrouw Yolande Grenson, getuige,
- mevrouw Meryem Kaçar, Agalev-senator,
- de heer Freddy Gazan, dienst strafrechtelijk beleid van het ministerie van Justitie,
- de heer Adrien Masset, professor strafrecht ULg,
- de heer Emmanuel Herman, adjunct-directeur federale politie,
- de heer Philippe Jacquet, inspecteur gerechtelijke politie in Sint-Gillis.

Table ronde

- Mme Yolande Grenson, témoin,
- Mme Meryem Kaçar, sénatrice Agalev,
- M. Freddy Gazan, service de politique criminelle du ministère de la Justice,
- M. Adrien Masset, professeur de droit pénal à l'ULg,
- M. Emmanuel Herman, directeur adjoint à la Police fédérale,
- M. Philippe Jacquet, inspecteur police judiciaire à Saint-Gilles.

De voorzitter. – De doelstelling van de rondetafel is samen na te denken over wat we kunnen doen om te beletten dat de netwerken van mensenhandel zich in ons land inplanten. De wet op de mensenhandel is vrij sluitend, maar de vervolging van het proxenetisme en de inplanting van netwerken doen nog veel vragen rijzen.

De medewerkers die het panelgesprek hebben voorbereid, stellen voor het thema van het proxenetisme vanuit vier invalshoeken te benaderen.

Een eerste invalshoek is die van de problematiek van pooierschap en huisvesting. Wat is een normale en wat is een overdreven prijs voor een vitrine? Hoe dat bewijzen? Wat is de link tussen de mensenhandel en woekerprijzen op de huisvestingsmarkt?

Een tweede invalshoek betreft de rol van de ordehandhavers in de wijken waar prostitutie wordt getolereerd? Waar ligt het goede evenwicht tussen opkomen voor de mensen die er wonen, zorgen voor de veiligheid van de prostitué(e)s en het oppakken van mensenhandelaars en pooiers?

Een derde invalshoek betreft de vervolging van het proxenetisme? Over welke middelen beschikken onze onderzoekers? Volstaan ze? Wat gebeurt in andere landen? Hoe zit het met de gesloten huizen en privé-clubs en de bijzondere plaats van minderjarigen in prostitutiecircuits?

Een vierde invalshoek betreft heel precies de problematiek van de klacht. Hoe kan iemand klacht indienen tegen een pooier? Hoe zit het met de band tussen prostitué(e) en pooier? Hoe kan de prostitué(e) beschermd worden? Hoe kan die overtuigd worden klacht neer te leggen en hoe wordt dat ervaren?

We starten het gesprek met het getuigenis van mevrouw Grenson.

Mme Yolande Grenson, témoin. – J'ai travaillé comme prostituée pendant dix-sept ans. La situation s'est fortement aggravée depuis 1971 : c'est le jour et la nuit. J'ai fait le trottoir, j'ai travaillé en « carrée », c'est-à-dire en chambre et j'ai aussi travaillé en hôtel, ainsi que par téléphone. Je connais donc les différentes formes de prostitution. La plupart des femmes belges qui louent un salon – on appelle « carrée », une chambre ou un salon – paient un certain montant au départ au titre de pas de porte, par exemple. Quand on se rend compte que de plus en plus de demandes portent sur cette chambre, les prix augmentent. À ce moment-là, on va essayer de chasser ces femmes, belges ou européennes d'ailleurs, qui tentent évidemment de se défendre, de refuser l'augmentation. On trouvera quand même le moyen de les expulser pour installer des personnes, souvent « placées » et disposées, s'il le faut, à faire d'autres concessions. Louer une « carrée » ou payer une chambre sont autant de contraintes.

Les filles que j'ai rencontrées – et c'était aussi mon cas personnel – ont très souvent commencé à se prostituer par besoin d'argent. Jamais une fille arrivée sur le trottoir ne m'a dit qu'elle faisait cela en dilettante, parce qu'elle ne disposait plus que de 100 à 200.000 francs en poche.

Quand on commence à se prostituer, on essaie de se créer une image de soi. Le profil psychologique de la prostituée n'a jamais été défini. On tient un discours tout à fait différent tant que l'on est dans la prostitution, car on a besoin de maintenir l'image de soi que l'on s'est créée. Si on la perd, on risque de basculer très facilement dans la drogue, l'alcool et tous les paradis artificiels qui permettent « d'oublier ». C'est une des raisons pour lesquelles j'ai déjà vu partir bon nombre de mes ex-collègues. Entre-temps, je suis devenue assistante sociale ; je travaille au service juridique du CPAS d'Anvers. Tant au service juridique que chez Pandora qui est une petite association de prostituées, ex-prostituées, travestis et transsexuels, on reçoit souvent des personnes qui sont véritablement à bout et qui nous demandent une solution. Il n'en existe pas trente-six. On essaye de leur trouver un logement social, de leur faire obtenir le minimex, mais il leur est très difficile de tenir le coup, car elles gardent des contacts avec leurs anciennes collègues qui, malgré tout, font partie de leur monde. Quand les assistantes sociales des centres rencontrent ces personnes dans les quartiers de prostitution, on leur supprime le minimex. Elles sont donc automatiquement obligées de replonger. C'est quelque chose qui fait mal, car une promenade dans le quartier ou le fait de travailler pour un « habitué » n'impliquent pas qu'elles vont automatiquement recommencer à se prostituer. Il faudrait quand même que les gens arrivent à comprendre ce que c'est de vivre avec 21.000 francs par mois. Les loyers sont en moyenne de 10 à 15.000 francs, les factures de gaz et d'électricité de 2 ou 3.000 francs. Quand vous n'avez plus que 200 francs par jour en poche, vous devez faire le choix entre manger et fumer. (*Applaudissements*)

M. Freddy Gazan. – J'aurais voulu, avant de répondre à la question, parler de ce qui bouge dans le domaine de l'exploitation de la prostitution d'autrui au niveau du pouvoir exécutif. Il y a une politique criminelle législative. Il est bien connu que la législation belge est une législation de pointe mais la situation n'est pas aussi rose en ce qui concerne les mesures d'exécution. Au niveau de l'exécutif, nous sommes guidés par le plan fédéral de sécurité. Ce plan comporte un volet « traite des êtres humains » mais d'autres rubriques se rapportent aussi au sujet. Il y a, auprès des services du premier ministre, une *task force* qui travaille pour l'instant sur l'IAM ou ce qui devrait être l'IAM, c'est-à-dire une banque de données au niveau de l'information et, par ailleurs, un centre d'analyses, qui doit encore être installé. Au niveau judiciaire, le collège des procureurs généraux examine la question du réseau d'expertises en matière de traite des êtres humains. Il faut aussi savoir que des analystes statistiques sont attachés au collège des procureurs généraux pour essayer d'améliorer ces statistiques, de façon à pouvoir comparer des choses comparables. Je signalerai aussi que nous procédons actuellement, au service de la politique criminelle, à l'évaluation de la COL 12 qui a organisé un mécanisme de coordination des activités dans le champ de la traite des êtres humains et de la pornographie infantile. Enfin, il y a tout le développement de la dimension européenne avec les décisions-cadres, tant dans le champ de la pornographie que dans celui de la traite des êtres humains ou du trafic. Un autre groupe de travail essaie de créer une espèce de COL 12bis. Il planche actuellement sur les questions de trafic et les questions de mineurs devraient pouvoir y être abordées.

En ce qui concerne le proxénétisme hôtelier, il faut savoir que la loi du 13 avril 1995 a innové en posant comme limite le « loyer anormalement élevé ». En réalité, la convention de 1950 précise, en son article 2, que « toute location faite sciemment à des fins de prostitution est interdite ». Le Parlement a décidé que, malgré cette convention, un loyer normal était acceptable et que l'on n'allait incriminer que le loyer anormalement élevé. Il se pourrait que, comme il y a des procès impliquant les cigarettes, un jour, quelqu'un remette en cause la responsabilité de la Belgique qui, à travers sa législation du 13 avril 1995, a « enfreint » la Convention de 1950.

Cela dit, en l'occurrence, le problème est davantage celui de la tactique du « pied dans la porte » : une fois la porte entrouverte, on aura tendance à l'ouvrir davantage et c'est là toute la question du « loyer anormalement élevé » : à partir de quand celui-ci est-il exagéré ? Dès le départ, nous savions que ce serait une question de jurisprudence. Je me contenterai de citer la décision de la cour de cassation d'avril 1999, selon laquelle « le juge répressif décide souverainement », pour autant qu'il donne sa signification habituelle à la notion de profit anormal qui n'est pas décrite précisément dans la loi, ainsi « si la location de chambres aux fins de prostitution se fait dans le but de réaliser un profit anormal », aucune disposition légale n'oblige le juge à considérer les bénéfices nets réalisés par le bailleur.

Enfin, nous sommes en train d'évaluer la COL 12 et une des possibilités sera certainement d'avoir davantage d'indications sur ce qu'est « un loyer anormalement élevé ».

M. Adrien Masset, professeur de droit pénal à l'ULg. – Il apparaît que la notion de « loyer anormal » introduite dans la législation en 1995 correspondait finalement à une tendance jurisprudentielle étant, en quelque sorte, en marge de la loi, mais l'interprétation faite avant la modification de la loi de 1995 a été traduite dans ladite loi : c'est donc bien de profit anormal qu'il s'agit. Il ressort des travaux préparatoires que ce caractère anormal du loyer devrait être apprécié en fonction non pas du quartier où s'exerce la prostitution – immeubles contigus et similaires – mais en fonction de critères généraux. Ce n'est donc pas un loyer par rapport aux autres immeubles.

Le loyer « anormal » ne peut être comparé à celui des autres immeubles affectés à la prostitution. Il s'agit d'une comparaison générale, établie dans un sens répressif.

Il s'agit évidemment d'un loyer officiel mais nous savons que, dans ce genre de schéma, c'est surtout l'existence de loyers ou de pas de porte payés au noir qui pose problème. C'est ainsi que l'on rejoint davantage encore la notion de loyer « anormal ».

Incriminer cet élément revient à poser la question de la preuve. Comment prouver qu'un loyer anormal est payé ? Comment connaître le loyer exact que perçoit le proxénète hôtelier ? Ce sont les principes habituels en matière de preuve qui vont devoir prévaloir. Je pense notamment aux témoignages des prostituées, pour autant qu'il y en ait, et aux carnets de prostitution, s'étalant sur plusieurs mois, voire plusieurs années, de certaines femmes ; cela s'est déjà vu dans certains dossiers. Le problème peut aussi être approché par le biais de la situation financière de la personne poursuivie pour proxénétisme hôtelier ; une enquête peut être réalisée concernant son patrimoine. On amorce ainsi le thème de l'enquête de patrimoine et des moyens d'enquête. Certains projets visent, à cet égard, à étendre la possibilité de saisie des avoirs qui seront ultérieurement confisqués ; la saisie conservatoire serait ainsi possible. La responsabilité pénale des personnes morales est, maintenant, adoptée en Belgique et permet de poursuivre les sociétés ou les ASBL sous le couvert desquelles s'exerce généralement cette pratique de mise en location des immeubles à des fins de prostitution. L'éventualité existe aussi, à terme, d'un renversement de la charge de la preuve : lorsqu'une personne sera incapable de justifier l'origine de ses revenus, elle aura l'obligation de participer à la preuve pour démontrer que cet argent provient d'une source étrangère à la prostitution.

Toutes ces pistes de réflexion visent donc à faciliter la répression du proxénétisme hôtelier.

Les enquêtes de patrimoine ne sont évidemment pas propres au domaine de la prostitution. Elles sont communes à toutes les infractions commises en matière de criminalité organisée, mais cet élément me paraissait devoir être mentionné.

Mevrouw Meryem Kaçar, senator. – Het getuigenis van mevrouw Grenson toont aan dat de prostituee door haar penibele financiële situatie erg afhankelijk is. Ik wil van de gelegenheid gebruik maken om de vraag te stellen of het geen tijd wordt voor een debat over de plaats van de prostitutie in onze maatschappij, de regulering ervan en de bestraffing van het proxenetisme.

De houding tegenover prostitutie is nogal dubbelzinnig. Prostitutie wordt niet strafrechtelijk beteugeld, maar mensen hebben er wel een negatieve houding tegenover. Prostitutie wordt gezien als een noodzakelijk kwaad. Souteneurschap is wel strafbaar. Er zijn verschuivingen aan de gang in de richting van de mensenhandel. Maar omdat er geen regulering is, kunnen we er moeilijk een beeld van krijgen. Tijdens de hoorzittingen van de subcommissie Mensenhandel en Prostitutie is aangedrongen op een regulering van de sector om gerichte acties te vergemakkelijken.

In het rapport van het Centrum voor Gelijkheid van Kansen en Racismebestrijding staat dat ongeveer 50% van de slachtoffers van de mensenhandel te vinden zijn in de prostitutie. De sector is zodanig clandestien dat er gemakkelijk links met andere sluikse praktijken kunnen ontstaan.

De aanpak van de steden en gemeenten is onderling erg verschillend. In Gent hebben prostituees een werknemersstatuut. Dat maakt het voor de arbeidsinspectie heel wat eenvoudiger. De wet op de mensenhandel moet gehandhaafd blijven, maar daarnaast moet er ook een breed maatschappelijk en parlementair debat worden gevoerd over de regulering van de prostitutie. In Nederland is dat gebeurd om de criminele neveneffecten van de prostitutie aan te pakken.

Het Nederlandse systeem dat op zes doelstellingen is gebaseerd, blijkt te werken, met als nevenresultaat dat vorig jaar de illegale prostitutie van Nederland naar Antwerpen afzakte.

Mijn pleidooi voor een regulering heeft niet alleen te maken met een inperking van de mensenhandel, maar ook met een betere bescherming van de volksgezondheid. Ik pleit dus zowel voor een strafrechtelijke controle als voor een controle door de arbeidsinspectie en de sociale inspectie. Bij het brede debat waarvoor ik pleit moet ook de sector zelf betrokken worden. Momenteel wordt veel gepraat over slachtoffers van prostitutie, maar veel te weinig met hen.

De voorzitter. – Het woord is aan het panel om hierop te reageren.

Mevrouw Yolande Grenson. – Prostituees zijn helemaal niet gediend met een statuut, integendeel. Het zou alleen maar de depenalisering van de uitbuiters bevorderen. Het arsenaal aan wetten is overigens groot genoeg, het moet alleen beter toegepast worden. Vrije prostitutie kan alleen tussen twee personen, zonder dat er een uitbouter aan te pas komt. Vrije prostitutie kan gewoon in een *hotel de passe* of bij de vrouw of bij de man thuis. Zodra er een statuut komt voor prostitutie beginnen pas de verplichtingen. Ik was verplicht me te prostitueren omdat ik schulden had bij de belastingen en bij de sociale zekerheid. Indien ik mijn schulden niet betaalde en als ik werk had gevonden, dan zou er beslag worden gelegd op mijn loon en dan had ik me nog verder moeten prostitueren om het verschil bij te passen.

Mevrouw Meryem Kaçar. – Prostituees bevinden zich inderdaad in een vicieuze cirkel, maar wat is de reden? Als er een werknemersstatuut is, dan is de werkgever verplicht de sociale bijdragen te betalen.

M. Adrien Masset. – Je ne crois pas que le système réglementariste puisse faire un sort au proxénétisme hôtelier. Il est certain, que l'on soit dans ce système ou dans un système abolitionniste, qu'il y aura de

toute façon des dessous de table qui seront versés. Par conséquent, l'idée de passer à un système réglementariste pour résoudre le problème me paraît un leurre, outre l'incontournable débat de société ou d'idées que vous devrez avoir au Sénat à propos de l'approche de la nature humaine. Il convient probablement de se poser préalablement la question avant d'aborder, éventuellement, les modalités concrètes.

Mme la présidente. – Il s'agit effectivement d'un débat fondamental, que nous ne pourrions épuiser dans le cadre de ce colloque. J'aimerais que nous abordions à présent le rôle des forces de l'ordre.

M. Philippe Jacquet. – Je suis inspecteur de police à Saint-Gilles. Depuis deux ans, je m'occupe de la prostitution de rue. Chez nous, c'est une prostitution de bistrot. Il n'y a pas de « carrées » ni de « vitrines ». Tout se passe dans les débits de boissons. Gare du Midi, vous allez vous promener, vous rentrez dans un petit estaminet et, soudain, vous êtes accosté par de charmantes jeunes femmes qui vous font des propositions plutôt malhonnêtes. Si vous êtes intéressé, vous payerez entre 1.500 et 2.000 francs. La jeune femme remettra 500 francs à l'exploitant du bistrot. Elle recevra une clé de l'exploitant ou de la serveuse du débit de boissons et se rendra dans une chambre, située en général à l'étage. Les tenanciers de ce genre d'établissements se font, en général, pas mal d'argent. À raison de vingt filles, qui font une moyenne de dix passes par jour, ils arrivent vite à 100.000 francs par jour. Que faut-il faire ? Taxer le type ? Fermer le débit de boissons ? À une certaine époque, il y a deux, trois ans, nous avons fait fermer certains établissements mais nous nous sommes aperçus que cette approche aboutissait à rendre le problème encore plus compliqué. Les filles ont besoin d'argent et il y a les proxénètes et les souteneurs. Il est vrai qu'il y a des réseaux. Nous sommes parvenus à en stopper certains mais il est évident que certaines filles travaillent librement. Le coup de la pauvre victime enlevée au fin fond des Carpates avant d'être acheminée chez nous, dans un cercueil, correspond rarement à la réalité ! Certaines filles savent très bien ce qui les attend en venant dans notre pays.

Nous sommes très présents dans ce quartier, nous allons boire nos petits cafés tous les jours, à gauche, à droite, pour prendre contacts avec ces personnes de la manière la plus simple possible. En effet, nous avons remarqué les bienfaits du dialogue, d'une attitude humaine, de l'humour. Nous essayons, en fait, d'être au service de ces personnes, de les aider. Les policiers sont souvent montrés du doigt mais leur rôle est d'aider, de servir, de protéger. Mes collègues et moi sommes très disponibles, nos GSM sont ouverts 25 heures sur 24 ! Quand nous recevons un appel le samedi soir sur le coup de 23 heures, nous sommes de retour à Saint-Gilles endéans l'heure qui suit, que ce soit pour essayer de régler une situation, pour arrêter un proxénète, pour stopper un gars qui a tabassé une fille, son proxénète en général. Il y a quinze jours, lors d'un contrôle, nous étions une nouvelle fois dans le quartier. Un collègue m'appelle au téléphone pour me signaler la présence de deux filles, dont une âgée de quinze ans, dans un débit de boissons. Nous intervenons, embarquons les deux filles, que nous identifions ensuite sur la base de leurs passeports. Il s'avère qu'elles sont bulgares. On parle sans cesse des Albanais mais, chez nous, les Albanais régressent et ce sont les Bulgares qui reprennent le flambeau.

Nous avons expliqué aux filles les possibilités de sortir de ce milieu. Il faut aussi tenir compte des difficultés de communication. Je suis néerlandophone, je parle aussi le français et je me débrouille un peu en anglais et en italien et c'est tout. Souvent, nous faisons appel à un ou une interprète mais nous privilégions les interprètes féminines pour faciliter la communication. Bien entendu, on doit suivre une procédure et cela coûte de l'argent. Les interprètes ne travaillent pas gratuitement et encore faut-il qu'ils soient disponibles. Nous devons parfois attendre leur arrivée pendant deux à trois heures, ce qui est dommage, car la glace était plus ou moins rompue alors que nous essayons de mettre les personnes à l'aise en leur offrant, par exemple, un café. Pour nous, jusqu'à preuve du contraire, ce sont des victimes.

Après des heures d'attente pour obtenir l'aide d'un interprète ou d'une association – je profite de l'occasion pour les remercier et plus particulièrement « Le Nid », association avec laquelle nous avons toujours eu d'excellentes relations et qui a toujours fait preuve d'une grande disponibilité, malgré la faiblesse de ses moyens financiers –, la démarche peut s'enliser. L'enquête peut se bloquer parce que la fille se replie sur elle-même et le travail est considérable. J'ai connu des auditions qui ont duré trois jours. Il faut lui faire comprendre que nous ne sommes pas contre elle mais que nous sommes des alliés, sans porter de jugement sur elle. Nous respectons ces personnes qui ont choisi de se prostituer parce que c'est leur décision. Nous devons assurer un bon dialogue et faire preuve de respect.

Pour reprendre le cas de cette jeune Bulgare, nous avons pu avoir une interprète dans la demi-heure. On lui a expliqué que nous, policiers, étions à même de l'aider, que des associations pouvaient la recueillir, qu'on allait l'écouter, qu'elle pouvait éventuellement dénoncer les gens qui l'avaient amenée ici. Et bien, cette amazone, du reste très jolie, ce qui n'est pas souvent le cas, heureusement pour nous parce que nous pourrions être tentés, cette amazone donc, m'a regardé très tranquillement dans les yeux en me disant : « Cela fait un an que je me prostitue à Sofia. Qu'est-ce que tu viens me raconter ? Depuis l'âge de 12 ans, j'ai des relations sexuelles. » À 41 ans, j'ai déjà vu pas mal de choses mais j'étais stupéfait. J'ai demandé à l'interprète s'il était exact que là-bas les enfants de 12 ans avaient des relations sexuelles. Elle m'a confirmé que c'était courant et que cette jeune fille était probablement une tzigane, une rom. Là-bas, me dit-elle, les filles sont mamans à 13 ou 14 ans et grands-mères à 25 ans. On est loin de notre législation. Cette jeune fille a ajouté que la prostitution à Sofia rapportait un peu d'argent mais, à Bruxelles, beaucoup plus. Elle ne se sentait aucunement concernée par une structure d'accueil. Ses mots ont été : « I want fuck, I want money, I want dollars. » J'étais perplexe, et j'ai entamé un procès-verbal mais j'ai aussi téléphoné à notre magistrat qui nous a donné les directives. Nous avons contacté le juge de la jeunesse et le magistrat m'a posé la question de savoir en quelle langue j'avais libellé mon PV. J'ai répondu que nous l'avions fait en français, ce que l'intéressée a déploré.

Mes deux collègues n'étant pas néerlandophones, il leur était plus facile d'entamer la procédure en français. « Cette gamine a-t-elle commis un délit ? » ont-ils demandé. Je leur ai répondu que non, qu'elle se trouvait sur le trottoir en train de tapiner et que nous disposions d'informations à son sujet. Elle avait admis qu'elle se prostituait et elle s'était fait un client dans le courant de l'après-midi mais elle n'avait

rien pris, rien volé et ses documents étaient en ordre. Ma collègue francophone m'a alors dit : « En ce cas, chez les francophones, on pourrait éventuellement la mettre à disposition du juge mais on ne pourra pas la placer dans un centre fermé ».

Nous n'avions pas l'intention de l'enfermer, mais de la protéger. Il était clair pour moi que, dès qu'elle serait passée devant le magistrat, celui-ci serait obligé de la relâcher et qu'elle retournerait peut-être à St-Gilles l'après-midi même et que je ne serais peut-être pas dans le quartier. Ou bien, si elle était plus maligne, elle irait à Charleroi, à Anvers ou ailleurs pour continuer à exercer le plus vieux métier du monde. Je trouvais cela aberrant ! Par contre, chez les néerlandophones, on pouvait l'écrouer sans qu'elle ait commis de délit ou de crime ! Donc, dans ce pays, les régimes varient en fonction de la communauté ou du régime linguistique ! J'étais quelque peu embarrassé. J'ai alors envisagé une autre solution, à savoir prendre contact avec l'Office des Étrangers, où l'on m'a demandé si, selon moi, cette fille était suffisamment mature pour voyager. J'ai répondu qu'elle n'avait que quinze ans et demi mais que cela faisait un an et demi qu'elle faisait du « *rock and roll* » ! On m'a demandé d'élaborer et d'envoyer un profil psychologique. Une heure et demi plus tard, j'avais les deux billets pour pouvoir rapatrier les deux personnes, la personne en question et une jeune femme de 19 ans qui l'accompagnait.

Il y a des lacunes qu'il faudrait essayer de combler. Les lois ne sont pas nécessairement mal faites mais ces gens qui viennent de l'étranger n'ont pas les mêmes idées, les mêmes mœurs, le même physique que nous. Il faut en tenir compte. Il faut donner des moyens suffisants aux forces de l'ordre. À St-Gilles, nous ne sommes que deux policiers – les magistrats, eux aussi, sont souvent présent en nombre limité – et je pense qu'il y a une vingtaine de proxénètes qui ont été mis au frais sur une vingtaine d'années !

Au nom de mon équipe, je vous remercie de m'avoir écouté. J'espère que l'on avancera dans cette matière.

Mme la présidente. – Merci de nous avoir fait partager votre expérience et de nous avoir décrit les difficultés qui existent sur le terrain.

J'invite les membres du panel à réagir à cette question et à nous parler des moyens nécessaires aux forces de l'ordre en matière de police mais aussi en matière de recherches judiciaires.

Ik nodig de panelleden uit om kort te reageren op de heer Jacquet of om iets te zeggen over het thema van de vervolgingsmiddelen.

M. Freddy Gazan. – Nous avons, en effet, démarré à partir d'un cas. Nous en avons maintenant un second, lequel pourrait nous amener à de longues discussions. Je voudrais simplement signaler que la directive en matière d'aide aux victimes de la traite aurait dû jouer. En l'occurrence, tout s'est passé très vite. Finalement, la solution retenue a été le rapatriement, mais a-t-on posé la question de l'intégration ? A-t-on pris contact avec les autorités compétentes, à Sofia, pour en savoir plus ? Ce n'est pas votre travail,

monsieur Jacquet, je le sais, mais, en termes de politique criminelle globale, il est évident que ce point doit être abordé.

En ce qui concerne les pratiques ayant cours, non chez nous, mais dans d'autres pays, une réflexion devrait bien entendu être menée au sujet d'une harmonisation, peut-être pas des âges, mais des valeurs.

Une étude a été réalisée dans le but de comparer l'âge du consentement dans les différents pays européens. On retrouve des mesures similaires dans chaque législation, avec l'indication d'un âge au-dessous duquel les relations sexuelles sont interdites, d'un âge en termes de protection vis-à-vis de personnes de confiance, etc. Il serait intéressant d'établir, avec les États européens et les pays candidats, un ensemble de valeurs qui pourront peut-être déboucher sur l'établissement de critères liés, par exemple, à l'âge. Cela pourrait être envisagé dans le cadre du congrès prévu, à la fin de cette année, à Yokohama. Il serait bon, en la matière, de travailler sur la base de valeurs communes.

M. Philippe Jacquet. – Toutes les démarches avaient effectivement été effectuées. Il est exact que je n'ai pas pris contact avec Sofia, mais – j'ignore si vous le savez – nous devons respecter certaines règles. Ainsi, par exemple, si j'ai envie de communiquer avec mes collègues de Sofia, je dois passer par Europol, Interpol, ou envoyer des « flashes », ceux-ci prenant d'ailleurs beaucoup de temps. Si même j'avais un contact téléphonique direct avec un collègue bulgare pour lui demander un coup de main, il essaierait certainement de m'aider. Comment ? Principalement en vérifiant l'identité de la personne en question, ce qui n'arrangera pas nécessairement les choses... En effet, en attendant, la jeune fille concernée fait le trottoir à Bruxelles et continue à vivre dans une situation précaire. Je trouve cela anormal qu'une gamine de quinze ans se prostitue. Qui plus est, comme elle nous l'a expliqué en parlant du minibus VW, un réseau se cache derrière tout cela : on embarque les filles à Sofia, pour 4.000 DM, et on les dépose à Bruxelles, comme par hasard, près de l'Office des Étrangers. La gare du Midi commence à devenir l'endroit le plus visité de la ville, avant l'Atomium et Manneken Pis ! Tout le monde arrive à la gare du Midi... Les filles savent apparemment très bien où elles doivent descendre...

Nous lui avons donc proposé de recourir aux mouvements susceptibles de pouvoir l'aider, mais sa réponse a été claire et nette : « Moi, monsieur, je viens ici pour gagner de l'argent. ». Qu'est-ce qui motive cette demande d'argent ? Peut-être le réseau, peut-être le proxénète, mais peut-être aussi le volontariat. En effet, certaines filles arrivent ici en sachant très bien ce qu'elles veulent : « Je viens tapiner six mois pour me composer un petit pactole, puis je rentre au pays, où je vivrai un peu plus tranquillement. ». Il ne faut pas s'imaginer qu'elles sont toutes des victimes ; certaines viennent en toute connaissance de cause, pour gagner de l'argent.

Quant aux victimes, le problème est tout autre. Cela prend beaucoup de temps, car elles ont peur et n'ont pas nécessairement confiance en nos institutions... J'ai arrêté un proxénète, qu'on a relâché trois mois plus tard, alors qu'il devait normalement – on me l'avait promis – rester en prison jusqu'au jugement. Imaginez la réaction des filles : il était de nouveau dans le quartier et recommençait à les menacer ! Le

téléphone de mon bureau sonnait sans arrêt ! Je ne me suis pas senti très fier ; pourtant, ce n'est pas moi qui l'avais relâché...

Dix minutes plus tard, nous étions de nouveau sur place, pour essayer de l'empêcher de nuire... Nous avons, une fois de plus, dressé un procès-verbal ; cela doit faire le trentième, si je ne m'abuse... Je ne peux agir que dans le cadre des moyens légaux qui me sont accordés. Je ne peux pas jouer à Zorro et aller lui infliger une bonne raclée. Cela risquerait de se retourner contre moi. Ce qui est sûr, c'est que ces enquêtes sont longues, difficiles, et que ce genre de situation est très frustrant. Venez donc voir comment cela se passe sur le terrain, et vous comprendrez... Aidez-nous. Donnez-nous des moyens.

**Verwelkoming van Zijne Koninklijke
Hoogheid Prins Filip**

**Bienvenue à Son Altesse Royale le
Prince Philippe**

De heer Armand De Decker, voorzitter van de Senaat. – Monseigneur, sta me toe u te zeggen hoe zeer we vereerd zijn door uw aanwezigheid, die getuigt van de weerklank op het hoogste niveau van het debat van vandaag in de Senaat. Uw oom, wijlen Zijne Majesteit Koning Boudewijn, was bijzonder begaan met de slachtoffers van de mensenhandel en dat heeft al onze medeburgers aangegrepen.

Récemment, notre Souverain le Roi Albert II, dans son message aux autorités du pays, a exprimé l'intérêt qu'il porte à ce problème ainsi qu'à l'action du Sénat en cette matière. Votre participation aux travaux de ce colloque, Monseigneur, traduit une continuité, celle du souci porté à tous ceux qui, dans notre société, sont les plus vulnérables. Nous vous en sommes très reconnaissants. (*Applaudissements*)

**De wet van 13 april 1995 en zijn
toepassing: vaststellingen en
actievoorstellen**

**La loi belge du 13 avril 1995 et son
application : constats et propositions
d'action**

Voorzitter: de heer Paul Wille

Présidence de M. Paul Wille

***Voorstelling van de werkzaamheden van
de subcommissie "Mensenhandel en
Prostitutie"***

***Présentation des travaux de la sous-
commission « Traite des êtres humains et
Prostitution »***

Mevrouw Erika Thijs, senator. – De Senaatscommissie voor Binnenlandse Zaken besliste op 17 oktober 1999 een subcommissie "Mensenhandel en prostitutie" op te richten. De subcommissie had als opdracht de problematiek van de mensenhandel te onderzoeken met het oog op de seksuele uitbuiting. Deze opdracht vergde een analyse van de organisatie en de werking van de filières, van de situatie in de landen van herkomst, van de opvang van de slachtoffers, van het politiebeleid en de logistieke ondersteuning ervan, van het gerechtelijk beleid en van de internationale politieke en gerechtelijke samenwerking. Het eerste verslag van de subcommissie gaat voornamelijk over de situatie in Antwerpen, Brussel en Luik. Mensenhandel en prostitutie vinden we immers voornamelijk in de grote steden. Gisteren hebben we de evaluatie over de inspanningen van de regering om de aanbevelingen van het eerste rapport op te volgen in consensus afgesloten. Het is opnieuw een lijvig rapport geworden. Zowel de regering als de parlementsleden zullen nog veel werk hebben aan de opvolging ervan. Dat rapport zal één van de volgende weken worden voorgesteld.

We stellen vast dat mensenhandel steeds ergere en driester vormen aanneemt. Nog erger is dat mensenhandel een materie is die nog altijd door te weinig mensen wordt opgevolgd. Enkel bij choquerende incidenten wordt iedereen weer even wakker. Toch ben ik ervan overtuigd dat we onze ogen niet mogen sluiten voor deze nieuwe vormen van slavernij en onze strijd moeten voortzetten.

Een eerste stap in de strijd tegen de mensenhandel is natuurlijk het beschikken over duidelijke cijfers en statistieken. Uit onze hoorzittingen is gebleken dat het tekort hieraan een grote lacune vormt, ook voor de aanpak.

Over de oorzaken en de mechanismen van de mensenhandel is reeds veel geschreven en nog veel meer gesproken. Dat het fenomeen mensenhandel een nefast bijproduct van de emigratiedruk is, is voor iedereen duidelijk. De ongelijke verdeling van welvaart, vrede, gerechtigheid en gelijke kansen zijn er de oorzaak van dat mensen op zoek gaan naar een nieuwe toekomst. Mensenhandel is trouwens geen nieuw

fenomeen. Wel doen steeds meer mensen een beroep op smokkelaars om gemakkelijker te emigreren. Het aantal betrokken landen neemt toe, nieuwe smokkelroutes worden vastgelegd en mensenhandel – en dat is zeer belangrijk – lijkt een vast onderdeel te zijn van de georganiseerde criminaliteit. Aan potentiële migranten worden werk en een hoog inkomen voorgespiegeld. Meisjes worden vaak in een schijnhuwelijk of een baan als poetsvrouw of dienstster gelokt. Ze gebruiken dan de dure diensten van de georganiseerde mensenhandelaars om hun droom te verwezenlijken. Ze gaan een contract aan, waarbij exuberante sommen moeten worden betaald. Meestal zijn ze zich niet goed bewust van de risico's die ze nemen tijdens hun reis of in het land van bestemming.

Het profiel van de persoon die via netwerken wordt gesmokkeld, is duidelijker geworden. Zowel tijdens hun reis als bij hun aankomst hebben ze bescherming en hulp nodig, waardoor ze volledig afhankelijk zijn van de mensenhandelaars. Deze afhankelijkheid maakt hen bijzonder kwetsbaar. Vooral vrouwen en jongeren worden gemakkelijk slachtoffer van geweld en seksuele uitbuiting. Meestal worden hun geldige documenten afgenomen en belanden ze in een omgeving waarvan ze noch de taal, noch de cultuur of het rechtssysteem kennen. Daarnaast zijn bedreigingen aan het adres van de achtergebleven familieleden schering en inslag, zodat de slachtoffers zelden of nooit hun situatie kunnen ontvluchten.

Wat kunnen we hieraan doen? Dat is natuurlijk de hoofdvraag.

In de subcommissie zijn we tot de bevinding gekomen dat de specifieke situatie in de herkomstlanden de voornaamste structurele oorzaak is van de mensenhandel. Deze situatie is vooral van sociaal-economische aard of houdt verband met een crisis, van welke aard dan ook. Daarom vonden we het belangrijk om het samenwerkingsbeleid met de landen waar de slachtoffers vandaan komen, verder te zetten, uit te breiden en vooral projecten te ontwikkelen die ook gericht zijn op vrouwen. De subcommissie was ook van oordeel dat in de herkomstlanden systematische informatiecampagnes moeten worden opgezet om de vrouwen en meisjes te wijzen op het bestaan van vrouwenhandel en het risico om in de prostitutie te belanden. Best worden deze campagnes met plaatselijke NGO's georganiseerd.

Omdat mensenhandelaars profiteren van het ontbreken van bepaalde wetgevingen in Europa; omdat mensenhandelaars vaak profiteren van het gebrek aan gecoördineerde en doelmatige maatregelen; omdat mensenhandelaars vaak de meeste corrupte personen zijn, komen ze op legale of illegale wijze de grenzen van Europa en België binnen. Dit houdt natuurlijk in dat de controle bij het binnenkomen een essentiële rol speelt. Daarom achtte de commissie het noodzakelijk dat de controles aan de grenzen versterkt worden, maar vooral dat de politiemensen die dienen te controleren, een bijzondere kennis hebben van de documenten. Documentenzwendel is immers de rode draad doorheen het hele fenomeen van mensenhandel. Enkele weken geleden nog werden we in de subcommissie geconfronteerd met de problematiek van de visazwendel. De uiteenzetting hieromtrent van de heer Leman had op ons een bijzondere indruk gemaakt. Ik ben er nog steeds van overtuigd dat een grondig onderzoek hieromtrent geen overbodige luxe zou zijn. Maar het heeft niet mogen zijn. Elke keer opnieuw stellen we vast dat

valse papieren en valse identiteiten een steeds terugkerend probleem vormen. Hiervoor is nog steeds geen oplossing gevonden. Het nemen van vingerafdrukken, waarvoor nog steeds een schriftelijke toestemming nodig is, is de enige technische maatregel die dit misbruik kan tegengaan. Op dat vlak moet zo snel mogelijk een wetgevend initiatief genomen worden.

De meeste slachtoffers van mensenhandel trachten via een aanvraag hier op een legale wijze te verblijven. Daarom moeten de gesprekken met de kandidaat-immigranten van wie vermoed kan worden dat ze potentiële slachtoffers zijn, grondiger verlopen en moet hen bij die gelegenheid alle informatie worden gegeven over de opvangcentra en over hun rechten.

Vele slachtoffers komen in grote steden terecht, zoals Luik, Brussel, Antwerpen en Charleroi. We hebben vastgesteld dat verantwoordelijken in deze steden vrij goed bekend zijn met de plaatsen waar aan prostitutie gedaan wordt en hoe ze verloopt. Geregelde controles worden uitgevoerd. Hierbij zijn de prioriteiten: de strijd tegen de verstoring van de openbare orde, de strijd tegen de mensenhandel en het opsporen van minderjarigen die in de prostitutie terechtgekomen zijn. Hiervoor is een uitstekende kennis van de feiten onontbeerlijk. Zo kunnen ontwikkelingen binnen de netwerken in het oog worden gehouden en kan er ook efficiënter worden opgetreden. De subcommissie stelde dan ook voor in een voortdurende opleiding en vorming van de politieagenten te voorzien, zodat ze de problematiek steeds kunnen herkennen.

Vanochtend werd de problematiek van de tolken al aangehaald. De subcommissie heeft aanbevolen om in de nodige tolken en de nodige middelen te voorzien.

Dit brengt mij dan bij het probleem van de rechtsbijstand aan de slachtoffers. De slachtoffers van mensenhandel hebben recht op juridische bescherming in ons land, en toch aarzelen de meesten nog om de misdaden waarvan ze slachtoffer zijn geworden, aan te klagen. De bescherming en de anonimiteit moeten worden gegarandeerd.

Wanneer een mensenhandelaar wordt veroordeeld, is vaak het enige gevolg daarvan voor het slachtoffer dat hij vreest om vroeg of laat uitgewezen te worden. Daardoor gaat de initiële investering en de hoop op een beter inkomen volledig verloren.

Ons strafrecht en onze strafrechtspleging is niet aangepast aan de bijzondere ernst van de situatie. Dit geeft aan de daders een gevoel van straffeloosheid, een niet te verwaarlozen psychologisch voordeel.

De subcommissie "Mensenhandel en Prostitutie" is van oordeel dat, naast een bijzondere aandacht van de minister van Justitie en van het openbaar ministerie, er ook wetgevend werk nodig is. Het kan niet dat mensenhandelaars na het betalen van een bijzonder lage boete of na een vrijlating op borgtocht onmiddellijk opnieuw hun criminele werkzaamheden kunnen opnemen.

Ondertussen dienen de slachtoffers van de mensenhandel opgevangen te worden. Alle mensen die bezig zijn met de strijd tegen de mensenhandel zijn het erover eens dat de opvangcentra voor de slachtoffers van

mensenhandel een cruciale rol spelen. Dankzij hun optreden kunnen gerechtelijke stappen worden ondernomen tegen netwerken van mensenhandel en kan wellicht iets worden bereikt. De overheid heeft deze centra trouwens zelf gevraagd de slachtoffers onder hun hoede te nemen. Pag-Asa, Payoke en Sürya raken overbelast als gevolg van twee factoren: ten eerste, wordt er vaker een beroep gedaan op de procedures voor opvang en begeleiding van slachtoffers van mensenhandel, omdat ook meer mensen ermee bezig zijn, en, ten tweede, blijven de slachtoffers langer, omdat de dossiers vaak meerdere jaren aanslepen.

De centra beschikken echter nog altijd niet, zelfs na herhaaldelijk aandringen door tal van mensen uit verschillende fracties, over een structurele financiering, noch vanwege de federale staat, noch vanwege de gemeenschappen en de gewesten. Het voortbestaan van de centra hangt dus vaak af van de goede wil van hun verantwoordelijken, die zich soms persoonlijk moeten engageren om hun centrum te laten functioneren. Daarom is het van het allergrootste belang dat hier zo snel mogelijk een oplossing voor gevonden wordt. Daarnaast is er heel dringend een uitbreiding van de capaciteit nodig, zeker voor de minderjarige slachtoffers. Er moet nog hard worden gewerkt om aan de internationale overeenkomsten inzake minderjarige slachtoffers te voldoen.

Het debat omtrent het zogenaamde gedoogbeleid inzake prostitutie heeft onlangs opnieuw media-aandacht gekregen door de plannen van de stad Antwerpen om gemeentelijke prostitutiehuizen op te richten. Uit de hoorzittingen van de subcommissie blijkt dat we ons moet hoeden voor simplistische oplossingen, waardoor het debat tot een achterhaalde oppositie tussen legalisten en prohibitionisten wordt gereduceerd. In de subcommissie werd afgesproken om hierover een debat te organiseren.

In de strijd tegen de mensenhandel is de toepassing van de wet betreffende de arbeids- en beroepskaarten bijzonder interessant. Artikel 1 van deze wet bepaalt immers dat elke vreemdeling die een zelfstandige activiteit van winstgevende aard uitoefent, een beroepskaart moet hebben. De prostitutie is zonder enige twijfel een winstgevende activiteit. De kandidaat-politiek vluchtelingen, die vaak in de prostitutie zitten, hebben geen vrijstelling gekregen en zijn bijgevolg ook verplicht zo'n kaart te hebben. Op dat vlak bestaat een belangrijk probleem: dat van het doorgeven van kaarten, van de look-alikes, ... De wet van 19 februari 1965 bevat strafrechtelijke bepalingen en bepaalt dat de prostitutiepanden kunnen worden gesloten wanneer er personen werken zonder arbeidskaart. Controle hierop is mogelijk. Deze bepalingen maken het mogelijk om zogenaamde "toeristen" van buiten de EU te weren uit de prostitutie.

Als laatste element in mijn overzicht wil ik even wijzen op het belang van de Europese en de internationale aanpak. Ondanks de inspanningen blijft de grensoverschrijdende samenwerking in alle opzichten moeilijk. Daarom willen we ervoor pleiten dat België alles in het werk stelt om de Europese samenwerking boven op de agenda te zetten. Internationaal overleg is een absolute noodzaak om de mensenhandel adequaat aan te pakken, aangezien mensenhandel niet stopt aan de grens.

Dit overzicht was zeker niet volledig, maar het bevatte wel de hoofdbekommernissen van onze commissie. We zullen ons werk in de subcommissie voortzetten. Het is niet voldoende om mensenhandel prioritair op de agenda te zetten. De tijd van zullen, moeten, kunnen is voorbij. Nu komt de tijd van mensen en middelen. Nu moeten we laten zien of we het werkelijk menen met het aanpakken van de mensenhandel. De subcommissie “Mensenhandel en Prostitutie” zal haar werk voortzetten. Laten we hopen dat deze commissie binnen afzienbare tijd niet meer nodig is in ons land. (*Applaus*)

Rondetafelgesprek

- De heer Moens, Payoke,
- De heer Willemart, Sürya,
- Mevrouw Danièle Van de Kerckhove, ECPAT
- De heer Van der Sypt, substituut van de Procureur des Konings,
- De heer Leman, directeur van het Centrum voor gelijkheid van kansen,
- De heer Hutsebaut, professor strafrecht KUL,
- De heer Bontinck, Federale Politie, cel mensenhandel,
- Mevrouw Catherine Demeyer, Het Nestje,
- Mevrouw Vauthier, Pag-Asa,
- De heer Nijs, 't Huis.

Table ronde

- M. Moens, Payoke,
- M. Willemart, Sürya,
- Mme Danièle Van de Kerckhove, ECPAT
- M. Van der Sypt, substitut du procureur du Roi,
- M. Leman, directeur du Centre pour l'égalité des chances,
- M. Hutsebaut, professeur de droit pénal KUL,
- M. Bontinck, Police fédérale, cellule de la traite des êtres humains,
- Mme Catherine Demeyer, Le Nid,
- Mme Vauthier de Pag-Asa,
- M. Nijs de 't Huis.

De heer Johan Leman. – Inpikkend op wat mevrouw Thijs daarnet zei en op wat ik lees in de lijst met mogelijke thema's, wil ik een eerste suggestie doen, die eveneens aansluit bij wat de heer Jacquet heeft gezegd. Als we netwerken willen opsporen, zou het een goede zaak zijn bij elke controle – of iemand nu slachtoffer is van mensenhandel of niet, of iemand bewust handelt of niet, en los van de eventuele medewerking van de betrokkene – te proberen op een minimum aantal vragen een antwoord te krijgen. Verschillende vragen kunnen worden gesteld. Met welk papier ben je naar hier gekomen? Een vervalst document? Een visum? Door welke ambassade of door welke dienst werd het uitgereikt? ... Deze gegevens moeten dan zo vlug mogelijk worden gecentraliseerd. We moeten dit ook breder zien dan enkel

de mensenhandel zelf. Ook de sociale inspectie, die vaak gewoon illegale tewerkstelling vaststelt, moet erbij worden betrokken. Zo krijgen we een beeld van het geheel van routes en weefsels die in het spel zijn.

Wanneer we het hebben over mensenhandel en documentenhandel, gaat het niet per se altijd over mensenhandel voor prostitutie. Er ontstaan clusters. Ik denk aan de wegen vanuit Marokko, vanuit Nigeria, vanuit Bulgarije en andere Oost-Europese landen. Het kan interessant zijn te weten wie er allemaal betrokken is.

We moeten dus gegevens verzamelen en centraliseren, eventueel in een samenwerking met het IAM, zodat we over een dienst kunnen beschikken die continu aan een doorlichting werkt en beelden opstelt van routes en betrokken instanties. Zo zien we veel sneller wat er gebeurt. Nu vrees ik een beetje dat de dingen los van elkaar en onvoldoende gegroepeerd worden gedaan. Ik denk aan het voorbeeld van vanmorgen. Een vijftienjarige Bulgaarse wordt in Sint-Gillis opgepakt. Eigenlijk zou de informatie over dit meisje moeten worden gecombineerd met de informatie over alles en iedereen die uit Bulgarije komt om een zicht te krijgen op wie er op een of andere manier heeft meegewerkt. Hetzelfde geldt voor Nigeria en voor andere landen.

M. Charles Willemart. – Je remercie tout d’abord Mme Thijs de ses propos. Les victimes ne sont pas représentées dans cet hémicycle. Les centres qui accueillent les victimes sont peut-être les plus qualifiés pour parler en leur nom. Je remercie Mme Thijs d’avoir fait allusion au financement quasiment inexistant ou en tout cas très modéré des centres d’accueil. Apparemment, quelque chose va se déclencher et se dénouer. Mais les centres existent depuis six ans et, depuis lors, on nous promet que l’on va s’en occuper et régler structurellement leur avenir financier. On était, comme le dit Mme Thijs, dans la politique des « zullen », dans celle des « devra » mais pas dans celle des moyens réels accordés à cette politique.

Je remercie aussi Mme Thijs d’avoir fait allusion aux victimes car, en fait, une loi, c’est très bien, mais nous sommes là pour accueillir et aider les victimes. J’ai l’avantage d’avoir participé en 1992 à l’élaboration de la première circulaire parue le 11 mai 1993. Celle-ci n’a pas été élaborée dans un but humanitaire. Le président du Sénat a dit tout à l’heure que notre législation était centrée sur la victime, mais je voudrais jeter un petit pavé dans la marre : notre législation est faite pour réprimer la traite des êtres humains et c’est à cela que doit répondre une législation.

Ensuite, une circulaire a été élaborée en faveur des victimes ; elle devait permettre à celles-ci de rester et de survivre en Belgique, elle organisait leur séjour pendant la durée du procès. En effet, il n’y avait pas de contrat passé avec la victime. Le problème était de savoir quel minimum il convenait de lui accorder – le CPAS – et comment la tenir à disposition de la justice, sans la lier par un contrat mais en se contentant de promesses aléatoires. Cette attitude est normale, car c’était le ministère de l’Intérieur qui élaborait cette circulaire. M. Tobbacq, ministre de l’Intérieur à l’époque, n’avait pas en charge les Affaires sociales.

Ces personnes étaient généreusement confiées à Payoke et au mouvement Le Nid. Sürya et Pag-Asa n’existaient pas et les mouvements Le Nid et Payoke ont commencé à s’occuper des victimes sans

subsidies. Le remboursement des premiers frais a été réclamé en 1993. M. Visart, qui était présent tout à l'heure, se souviendra de cette première affaire déclenchée à Namur dès octobre 1993, la circulaire datait du mois de mai ; mais il n'y a eu aucun « défraiement ». Il est normal que cette circulaire ait été élaborée dans cet esprit. Elle a été appliquée dans le même esprit, car c'est une culture d'entreprise. Avant même qu'elle ne soit élaborée, en 1992, j'ai entendu dire par un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur que les ASBL ne pouvaient espérer régulariser des gens de cette façon. Ceux qui connaissent mon caractère comprendront que je me sois fâché ; j'ai rétorqué que les ASBL n'étaient pas fondées et qu'on ne travaillait pas bénévolement en donnant de notre temps et de notre argent pour régulariser des gens.

Cette circulaire est aussi appliquée dans cet esprit d'instrumentalisation de la victime. Il n'y a pas de contrat passé avec la victime. On lui promet que, si tout se passe bien, si la personne est condamnée, elle pourra demander sa régularisation, rester définitivement en Belgique et ne pas retourner dans son pays, livrée à la vindicte des mafias. On lui donne donc, entendez bien, l'autorisation de demander de rester.

On ne lui promet même pas qu'elle l'obtiendra.

Une nouvelle circulaire est en gestation – j'ignore si elle tiendra un peu plus compte de la victime – depuis le mois de septembre 1999, date à laquelle M. Leman, ici présent, adressait une note au ministère de l'Intérieur. Lors d'une réunion au cabinet du premier ministre, au mois de mai, on nous a remis un document reprenant quasi intégralement la note de M. Leman. Or, nous n'avons toujours pas reçu cette circulaire. Où est-elle ? Quel est le ministre qui la couve ? Quel ministre la bloque-t-il ? Je vous rappelle en effet qu'elle doit être signée par quatre ministres. Si nous avons, parmi nous, des représentants des ministères, je voudrais donc connaître la teneur de cette circulaire et savoir quand elle sera signée.

J'aurais encore beaucoup à dire, mais notre temps de parole étant limité, je m'arrête ici.

De heer Frank Hutsebaut, professor KUL. – Ik wil kort ingaan op wat de heer Leman heeft gezegd. Ik vind dat de academische wereld tot nog toe een beetje verstek heeft laten gaan. Ik heb me de afgelopen maanden nogal wat met de materie beziggehouden en heb vastgesteld dat er heel wat cijfermateriaal ontbreekt om een juist zicht op het fenomeen van de mensenhandel te krijgen. Het Centrum voor gelijkheid van kansen en voor racismebestrijding heeft uiteraard heel veel verzameld, maar niet alles. Dat heeft natuurlijk een aantal oorzaken. Het fenomeen is niet altijd zichtbaar en we mogen de problematiek van de mensenhandel ook niet verengen tot de problematiek van de prostitutie. Er is ook nog de hele sector van de horeca en de naaiateliers en dergelijke meer. Het fenomeen is misschien ook niet duidelijk. Ik vond de getuigenis van de heer Jacquet in dit verband bijzonder interessant. Daaruit blijkt dat sommige mensen die wij als slachtoffer stigmatiseren, zichzelf niet als dusdanig beschouwen. Wat is het onderscheid tussen mensensmokkel en mensenhandel? Er bestaat zeker nog een bijzonder groot *dark number*.

Er is ook een groot verschil tussen het aanvoelen op het terrein en de wettelijke definitie, de justitiële en politieke operationalisering en de justitiële realiteit. Dat hebben de magistraten met wie ik onlangs een

rondetafel heb mogen leiden, me ook gezegd. Het blijkt bijzonder moeilijk te zijn om van een dossier waarvan iedereen aanvoelt dat het om mensenhandel draait, exact de constitutieve elementen te bewijzen om te komen tot een veroordeling voor de rechtbank.

Er is dus nood, niet enkel op Belgisch, maar ook op Europees en internationaal vlak, aan onderzoek naar het fenomeen in al zijn nuances en aspecten. Misschien moeten we een Europees observatorium oprichten, zoals ooit werd gesuggereerd, dat vanuit allerhande bronnen heel systematisch informatie verzamelt.

Met het oog op een operationalisering van de aanpak koppel ik hieraan onmiddellijk de nood aan een internationaal aanvaarde definitie. Zo'n definitie zou een gelijkheid tussen de verschillende Europese landen creëren, niet alleen op het vlak van het misdrijf zelf, maar ook van de procedures en beschermingsmogelijkheden, voor de slachtoffers én voor degenen die aangifte doen en getuigen. Dat zal vanmiddag wellicht nog aan bod komen. De Belgische wetgeving wordt op Europees vlak als een voorbeeld beschouwd en dat is een goede zaak. Wat betekent een Belgische wetgeving echter voor zo'n internationaal probleem als we niet kunnen terugvallen op min of meer gelijkaardige definities in andere landen?

Op wettelijk vlak zijn nog twee punten belangrijk. Het gaat vaak over niet-begeleide minderjarigen. Er moet dringend worden nagedacht over een wettelijk voogdijstelsel voor deze mensen. Ze zijn wellicht de meest kwetsbare groep in de hele problematiek en we moeten ervoor zorgen dat ze iemand hebben die voor hen optreedt en hun belangen verdedigt.

Slachtoffers worden eveneens met een groot probleem geconfronteerd; ook na ontdekking en eventuele veroordeling blijft hun positie zeer kwetsbaar. Is het niet mogelijk dat zij voor een schadevergoeding, die uiteraard zeer moeilijk te recupereren zal zijn van de rechtstreekse daders, een beroep kunnen doen op een schadefonds voor slachtoffers van opzettelijke gewelddaden? Op het ogenblik kan dit niet, maar er is wel wat discussie over. Het lijkt me het overwegen waard.

Onze wetgeving is een strafwetgeving, dat werd reeds gezegd. Ze is gericht op de beteugeling van het fenomeen. We stellen vast dat er nogal wat problemen zijn, operationeel, politieel, justitieel, om uiteindelijk tot een veroordeling te komen.

Voor mij is dit een reden om bij deze problematiek het slachtofferperspectief te hanteren, net omdat de repressieve aanpak veel problemen oplevert en door een repressieve aanpak mensen die in feite het slachtoffer van mensenhandel zijn, als daders worden geclassificeerd. Zij dragen immers de valse papieren en dergelijke meer. Ik haalde al een paar voorbeelden aan van optreden vanuit slachtofferperspectief: het inschakelen van het schadefonds, het uitwerken van een wettelijk voogdijstelsel voor niet-begeleide minderjarigen en een verdere uitbouw van de opvangmogelijkheden in de hulpverlening. Velen van deze mensen komen in België inderdaad op een legale manier aan, gelokt door allerhande advertenties, en worden daarna het slachtoffer van illegale toestanden. Daarom moeten we

klaar staan om mensen die zonder problemen aankomen en zich niet het slachtoffer van mensenhandel voelen, maar het wel worden, op te vangen.

Er is ook nood aan heel veel preventieve initiatieven en dat mis ik een beetje. Preventie is nodig op plaatsen waar mensen het land binnenkomen, maar ook in de landen van herkomst. Er is nood aan vorming voor de Belgische politie, NGO's en dergelijke, maar ook aan ondersteuning van preventieve acties in de landen van waaruit mensen naar ons land worden gelokt en zo in de handen van mensenhandelaren terecht komen.

De voorzitter. – Ik geef nu het woord aan de heer Van der Sypt. Het is de bedoeling dat hij de moeilijkheden aangeeft die slachtoffers ondervinden bij het aanklagen van netwerken. Is het een goed idee dat getuigen in het dossier anoniem blijven en dat gespecialiseerde centra de mogelijkheid krijgen de slachtoffers te vertegenwoordigen?

De heer Eric Van der Sypt. – Indien ik diep zou ingaan op alle onderwerpen die me worden voorgeschoteld, ben ik nog tot morgen bezig en dat is niet de bedoeling. Daarom vertrek ik van het onderwerp van deze rondetafel: de wet. Voor een parket is de wet de basis van alle werkzaamheden. We zijn er om de wet te doen respecteren. We hebben een prima wet op de mensenhandel, die een goede basis vormt voor onze werkzaamheden. Ze maakt het ons mogelijk zowat alle vormen van mensenhandel aan te pakken. Zoals professor Hutsebaut al aanhaalde gaat het immers niet enkel om mensenhandel in het kader van prostitutie, maar vinden we het fenomeen terug in vele sectoren: de sociale sector, huisjesmelkerij, enzovoort.

Voor een politiedienst en een parket is niet enkel de wet een belangrijk gegeven, ook het statuut van het slachtoffer van mensenhandel is een zeer nuttig gegeven en een belangrijk middel in de strijd tegen de mensenhandel. Op die manier kunnen we de mensen die in het systeem gedwongen worden te werken, een alternatief bieden. Op dit punt blinkt België werkelijk uit. Deze mensen zijn immers zeer belangrijk in de strijd tegen de mensenhandel. Ze geven ons bewijselementen en materiaal voor verdere onderzoeks daden.

De strijd tegen de mensenhandel in het kader van prostitutie hangt ook samen met het prostitutiebeleid van het parket. Elk parket dat te maken heeft met het prostitutiemilieu, heeft inderdaad een bepaalde politiek. Dat is geen eenvoudig gegeven. De bedoeling van een prostitutiebeleid is van de prostitutie een controleerbaar fenomeen te maken, voor zover dat mogelijk is natuurlijk. Lukt dat, dan kunnen we ons concentreren op de excessen in het prostitutiemilieu, zoals mensenhandel, minderjarigen, verschillende vormen van gedwongen prostitutie. Daarom moeten de politiediensten die dat milieu moeten controleren, duidelijke richtlijnen krijgen.

De eerste boodschap is dat we niet tegen de slachtoffers zijn, prostituees of andere. De hoofdbedoeling, zowel van de gerechtelijk als van de niet-gerechtigde overheden – dienst Vreemdelingenzaken en ministerie van Binnenlandse Zaken –, is deze mensen uit het milieu te krijgen en de verantwoordelijken te veroordelen. Dit is een gemeenschappelijke strijd. Ik wil hier vooral het goede werk onderstrepen van

NGO's die zich bezighouden met de begeleiding van de slachtoffers van mensenhandel. Voor politiediensten en parket bleken ze in de loop van de jaren een heel nuttig instrument te zijn. Daarom dring ik er ook op aan de nodige middelen en mensen ter beschikking te stellen om de wet en het beleid niet enkel op papier te laten bestaan, maar ook op een nuttige en efficiënte manier in de praktijk te kunnen brengen. Het schrijnend gebrek aan mensen en middelen is de dagelijkse realiteit waarmee zowel gerechtelijke als niet-gerechtelijke overheden worden geconfronteerd. Wanneer er dingen niet gebeuren die hadden moeten gebeuren, dan heeft dat niets met onkunde of onwil te maken, maar met onmacht en dat is zeer frustrerend. Dat kan ik u verzekeren.

Er zijn immers maar 24 uur in een dag en wij hebben maar twee handen en één hoofd. (*Applaus*)

Mme Catherine Demeyer. – Je voudrais réagir aux propos de M. Willemart et de M. Van der Sypt. Nous faisons partie des ONG, du Nid, en ce qui me concerne. Nous sommes des associations qui travaillent au quotidien avec les prostituées, avec les victimes. Nous sommes confrontés à divers problèmes. Elles sont très méfiantes et nous avons des difficultés à entrer en contact avec elles. Dans leur pays, elles ont été abusées, elles ont peur de dénoncer. Elles ne font pas confiance à la police. Généralement, chez elles, la police est corrompue. Elles ont besoin de temps pour apprendre à faire confiance, aussi bien à nous qu'à la police. Durant cette période, nous essayons de les suivre petit à petit, bien que nous n'ayons pas de moyens financiers puisque nous ne sommes pas un centre d'accueil. Les centres d'accueil sont complets, de sorte que nous reprenons ces personnes sur nos moyens propres. Les démarches prennent du temps. M. Van der Sypt est débordé et, par conséquent, nous avons un problème, nonobstant tous les efforts qu'il peut faire. Nous manquons de moyens et d'effectifs pour parvenir à un règlement beaucoup plus rapide des papiers et à un traitement accéléré des dossiers. Par ailleurs, comme M. Willemart l'a dit, on promet à ces victimes de demander des papiers définitifs mais, le problème, c'est qu'à la fin, l'Office des étrangers nous répond que M. Van der Sypt n'est pas compétent pour dire qu'une personne est effectivement victime de la traite des êtres humains. Nous ne savons donc plus quoi faire. Une circulaire dit que les victimes peuvent demander des papiers en Belgique. Elles sont victimes. Elles ne peuvent pas retourner dans leur pays parce que, là bas, elles subiront à nouveau des pressions ou risquent de retomber sur des personnes qui les ont éventuellement vendues ou abusées. Il est impossible qu'elles retournent et, d'un autre côté, on fait traîner la procédure. Pour une personne qui reste au minimum trois ans dans un pays en n'ayant toujours que des papiers provisoires, où il faut passer par une autorisation provisoire de travail, puis par un permis de travail B, c'est très difficile. Ces personnes restent à charge du CPAS. Elles attendent pendant des mois une amélioration de leurs conditions de vie. Il y a là quelque chose à faire. Il faut essayer d'accélérer la procédure. Les victimes souffrent de ce qu'elles ont vécu et leur situation en Belgique n'est pas spécialement facile. (*Applaudissements*)

Mme Danielle Van de Kerckhove. – Je viens moi aussi du monde des ONG. Je ne peux que relayer ce qui a déjà été dit par la plupart des intervenants. Je voudrais appuyer, en tant que membre d'un réseau international de lutte contre toute forme d'exploitation sexuelle des enfants, l'idée qu'il faudrait

développer davantage de moyens à tous les niveaux – national, européen, international – pour mieux préserver les victimes. En d'autres termes, il faut les accompagner de manière plus large qu'actuellement, accroître les moyens et développer le travail d'information et de prévention, à la fois dans les pays d'accueil, comme la Belgique mais, aussi, dans les pays d'où proviennent les victimes. ECPAT n'est pas une association de terrain, en tout cas pas en Europe, mais nous avons, nous aussi, ressenti cruellement dans le cadre de notre travail le manque de données chiffrées et de matériel pour mettre en place des outils efficaces de lutte et développer des partenariats. Les ONG ne peuvent pas faire cela toutes seules. Elles doivent s'appuyer sur des législations et sur des moyens mis en place à tous les niveaux. Dans ce contexte, nous sommes en train de réaliser une étude dans sept, huit pays européens pour comparer la situation des victimes, leur provenance, la manière dont elles arrivent et pour formuler propositions et recommandations à tous ces pays au niveau national mais, aussi, au niveau européen. Je ne peux qu'appuyer la demande de tous ces groupes pour que ce problème soit sérieusement traité au niveau national, sans oublier le niveau européen et le niveau international.

De heer Paul Nijs – 't Huis is tot op heden het enige opvanghuis dat uitsluitend gericht is op de opvang van niet-begeleide buitenlandse minderjarigen, die vaak het slachtoffer zijn van mensenhandel. De Senaat is de ideale instelling om erover te spreken, want hier wordt de brug gemaakt tussen de gemeenschappen en de federale overheid. Er zijn nagenoeg geen initiatieven voor de opvang van niet-begeleide minderjarigen omdat er een pingpongspel wordt gespeeld tussen de federale overheid en de gemeenschappen. De beide niveaus zullen in de toekomst in elk geval meer moeten investeren. Er is hier al veel gesproken over niet begeleide minderjarigen. Of ze belangrijk genoeg zijn zal blijken bij de komende begrotingsopmaak.

Ik heb gehoord dat er middelen zouden worden vrijgemaakt voor de oprichting van een "kindvriendelijk" gesloten centrum op Zaventem. Ik hoop dat dit niet gebeurt. Zo'n centrum heeft geen zin.

De controles gebeuren vaak onzorgvuldig. Hiervoor kunnen redenen zijn, maar daar moet dan iets aan gedaan worden. Wanneer jongeren bij ons terecht komen nadat ze in de Eurostar-terminal zijn opgepakt, stellen we keer op keer vast hoe weinig onderzoek er gedaan is, hoe weinig gesprekken er gevoerd zijn. Dezelfde onzorgvuldigheid zien we bij de opvang van alleenstaande minderjarige asielzoekers. Hoe kan een minderjarige die de taal niet machtig is, alleen in Florennes geraken?

De wetgever moet zich eens bezinnen over de positie van de advocaten. Het is immers merkwaardig vast te stellen wat de advocaten van de tegenpartij zich bij ons permitteren om de kinderen te recupereren voor het milieu. Ik heb de indruk dat advocaten vrij spel hebben.

De wetgever sprak in de periode van het enthousiasme van de parlementaire onderzoekscommissie van 1994 stoere taal: er zouden panden verbeurd worden verklaard als er zich feiten van mensenhandel voordeden. Vooral in Antwerpen worden regelmatig in dezelfde gebouwen minderjarigen aangetroffen, maar toch gebeuren er geen confiscaties.

De voorzitter. – Het probleem van de advocatenkantoren is de commissie bekend. We vinden steeds dezelfde advocaten terug in de regularisatiedossiers en ze rekenen hoge bedragen aan. Vaak wordt vastgesteld dat de dag na de opname van een minderjarige er zich hetzelfde type advocaat aandient om het dossier op te nemen. Er moeten daar ernstige vragen worden over gesteld.

De heer Wim Bontinck. – De verschillende betrokkenen bij de problematiek van de mensenhandel hebben het soms moeilijk om elkaar te begrijpen en zich in elkaars situatie en ideeëngoed in te leven. Het IAM, waarnaar de heer Leman en de heer Gazan al verwezen, komt daaraan tegemoet. Het is de bedoeling dat het IAM informatie verzamelt én verspreidt bij de verschillende diensten, instellingen, NGO's en terreinwerkers die bezig zijn met mensenhandel en prostitutie. Ik ben ervan overtuigd dat elke betrokkene elementen kan aanbrengen om het fenomeen beter te leren kennen. Pas als we het verschijnsel goed kennen, kunnen we het op het niveau van ieders competentie aanpakken. Ik hoorde daarnet de opvanghuizen klagen over het parket of over de rol van sommige advocatenkantoren. Het IAM zou alle informatie bij elkaar moeten brengen, zodat er een goed beeld van de problemen wordt gevormd dat aan alle betrokkenen kan worden voorgelegd. De magistraten weten dan waarover het gaat. De politiemensen weten dan bijvoorbeeld waarop ze moeten letten bij controles op de trein, Hoe komen die mensen hier? Met welke papieren? Met welke transportmiddelen? Langs welke filières? Al die concrete informatie moeten we met elkaar delen. Ingaand op een aanbeveling van de subcommissie proberen we ook om de twee weken de terreinwerkers informatie aan te bieden.

We moeten niet alleen gezamenlijk informatie verzamelen en verspreiden, maar ook gezamenlijk werken aan een bepaalde doelstelling. Zoals reeds verschillende malen gezegd is mensenhandel niet alleen de exploitatie van mensen in de prostitutie. Mensenhandel speelt zich ook af op het vlak van arbeid, handel in organen, adoptie of kinderpornografie. Er moeten dus soms keuzes worden gemaakt. Indien er goede informatie is, is het misschien ook duidelijker waarom bepaalde keuzes worden gemaakt. Dat kan het gevoel tegengaan dat er niet genoeg gebeurt.

Op het niveau van Interpol, Europol en de federale politie worden opleidingen gegeven. We spelen informatie door en we nodigen medewerkers van de teams mensenhandel en andere sprekers uit, maar het is zeer moeilijk om de ongeveer veertigduizend mensen op het terrein voortdurend op de hoogte te houden van de laatste fenomenen. Daarom is de oprichting van het IAM, waar iedereen informatie kan inbrengen, doorsluizen en uithalen, zo belangrijk.

Mme Anne Vauthier, représentante de Pag-Asa. – Je voudrais seulement insister sur quelques points déjà relevés par M. Hutsebaut en ce qui concerne la législation et la position de la victime. Comment identifier les victimes de la traite ? De quelle façon les éléments relevés dans l'article 77bis sont-ils interprétés ? Faut-il plusieurs éléments pour qu'une personne soit identifiée comme étant une victime de la traite, ou un élément suffit-il ? Quant à la stigmatisation de la victime, ce problème se pose dans la plupart des enquêtes.

Second point : la valeur donnée au témoignage de la victime. On se rend compte que le témoignage d'une victime sert souvent de base à une enquête et permet la recherche d'autres éléments liés à cette même enquête. Il faut toutefois savoir que le premier témoignage d'une victime est assez incomplet, voire, parfois, faux. Elle peut revenir plusieurs fois sur son témoignage, peut-être des mois, voire des années plus tard et, finalement, dire la vérité. Cela pose souvent problème au début d'une enquête.

Troisième point : la protection de la victime au cours de l'enquête. On peut, aujourd'hui, lui assurer une protection administrative. Elle attend souvent une protection physique, souhait auquel on ne peut pas répondre.

Dernier point, déjà évoqué précédemment : l'indemnisation de la victime. Indemniser les victimes pose actuellement d'importants problèmes, en particulier dans les dossiers d'exploitation sexuelle. Les conditions requises par le Fonds d'indemnisation ne sont pas remplies dans le cas des victimes de la traite. On attend longtemps avant d'être indemnisé ; la plupart du temps, en effet, les condamnés sont insolubles.

De heer Bruno Moens. – Ik sluit mij aan bij de opmerkingen van de heren Van der Sypt en Willemart. Ik dank ook de subcommissie omdat ze het onderwerp van de mensenhandel en de prostitutie weer op de agenda heeft geplaatst en de aandacht heeft gevestigd op de noodzaak van een structurele financiering van de opvangcentra. Ik doe een oproep om de andere partners op het terrein echter niet uit het oog te verliezen: de parketten, de dienst Vreemdelingenzaken, het Centrum voor gelijkheid van kansen en racismebestrijding en de politiediensten. Ook zij kampen met een schrijnend gebrek aan middelen.

Mensenhandel mag niet louter repressief worden aangepakt. Er moet ook een humanitaire aanpak zijn. Telkens valt mij dan ook op dit soort van colloquia en vergaderingen de afwezigheid op van medewerkers van Ontwikkelingssamenwerking. Als we de echte oorzaken van de mensenhandel willen aanpakken, moeten we vooral iets trachten te doen aan de lamentabele economische en politieke situatie in de herkomstlanden.

De voorzitter. – Heel wat aanwezigen in de zaal hebben ontzettend veel expertise. We zijn ons er dan ook van bewust dat ze in het debat willen tussenkomen. Daarom hebben we vanmiddag om 15.50 uur een algemene gespreksronde gepland.

Monseigneur, wij danken u omdat u dit deel van het colloquium hebt willen bijwonen.

Namiddagvergadering

Séance de l'après-midi

Voorzitter: de heer Marc Hordies

Présidence de M. Marc Hordies

Synthese van de ochtendvergadering

Synthèse de la matinée

Mme Magdeleine Willame-Boonen, sénatrice. – Monsieur le président, mesdames, messieurs, il me paraît important de résumer les propos qui ont été tenus ce matin concernant des problèmes difficiles sur lesquels mon collègue Marc Hordies, président de la sous-commission Traite des êtres humains, et moi-même, vice-présidente, avons planché pendant un an.

Ces dix dernières années, comme l'a rappelé le président du Sénat, le phénomène de la traite des êtres humains s'est considérablement développé. En Belgique, en 1995, une loi a vu le jour à la suite des travaux de la commission d'enquête de la Chambre, dénonçant un nombre important de victimes dans notre pays et l'absence de cadre légal. Cette loi a comblé un vide juridique et donné un statut à la victime de la traite des êtres humains. Trois centres d'accueil ont été créés et agréés. Cela a conscientisé un certain nombre d'acteurs directement concernés par ce phénomène : la police, le monde judiciaire et les services sociaux ; nombre d'entre vous appartiennent à ces deux derniers secteurs et je voudrais leur rendre hommage aujourd'hui.

Les intervenants de ce matin ont mis le doigt sur une série de problèmes encore latents.

Dans la première table ronde, le témoignage de Mme Grenson a démontré combien l'emprise du proxénétisme et du milieu mafieux sur la prostitution s'était accrue.

À la suite du témoignage de Mme Grenson, les autres intervenants ont soulevé deux types de problèmes : un problème législatif de droit pénal lié à la charge de la preuve, aux profits anormaux recherchés dans le paiement non seulement de loyers anormalement élevés, mais également de pas-de-porte payés en dehors de tout contrôle. Ces problèmes ont démontré combien il était difficile d'apporter des preuves à ces pratiques condamnables. Une piste concrète a été soulevée afin de pallier ces problèmes, à savoir le renversement de la charge de la preuve.

D'aucuns ont invoqué la situation créée aux Pays-Bas par la régularisation de la prostitution comme solution pour lutter contre la traite des êtres humains ; d'autres ont nié cette solution.

On a perçu ce matin combien, sur le terrain, la législation pouvait rencontrer des difficultés d'application.

On se trouve en effet en présence de victimes parlant des langues peu accessibles dans nos contrées, nécessitant le recours, parfois difficile, à des interprètes. Ces victimes ont aussi une certaine méfiance à

l'égard de la police : dans leur pays d'origine, la police est en effet liée à une conception mafieuse. Enfin, ces victimes ont un gros souci, celui de trouver des moyens d'existence au quotidien.

Le manque de moyens matériels et d'effectifs de la police a été souligné à plusieurs reprises, ainsi que la pauvreté de l'accueil des victimes, particulièrement en Communauté française.

La seconde table ronde a notamment mis en exergue la problématique des mineurs non accompagnés. Actuellement, il n'existe pas de cadre légal pour cette catégorie de victimes de la traite des êtres humains. Cela pose des problèmes d'accueil et d'encadrement. Il n'existe par ailleurs aucune forme de tutelle qui puisse les représenter, notamment lorsqu'ils disparaissent.

Il a été dit aussi que la défense des mineurs non accompagnés, normalement assurée par les membres du barreau, pouvait, dans certaines situations, s'avérer équivoque lorsque l'intérêt du proxénète était de récupérer sa ou ses victimes.

De manière générale, on a souligné combien les procédures judiciaires étaient trop longues – on a parlé de trois ans.

Par ailleurs, les victimes, a-t-on dit, n'ont actuellement pas accès au Fonds d'indemnisation des victimes d'actes intentionnels de violence.

Rappelons, pour terminer, que trois centres ont été créés en vue de l'accueil des victimes de la traite des êtres humains.

Les témoignages de ce matin ont souvent montré le cruel déficit de moyens octroyés à ces associations. L'État fédéral et les Communautés se renvoient souvent la balle. Pourtant, seul un financement structurel, une dotation annuelle – la sous-commission Traite des êtres humains l'a bien perçu – permettra à ces associations, ainsi qu'à d'autres qui, sur le terrain et au quotidien, s'occupent de la prostitution, d'effectuer un travail véritablement professionnel, complet, à l'attention de ces victimes.

Le cri lancé ce matin doit être entendu. J'ai compris ce matin que l'urgence était là !

Naar een harmonisatie op Europees vlak inzake mensenhandel?

Rondetafelgesprek

- Mevrouw P. Sörensen, Europees Parlements lid
- Mevrouw Colombo-Svevo, gewezen voorzitter Commissie Justitie van het Europees Parlement
- De heer S. Brammertz, nationaal magistraat
- De heer P. von Bethlenfalvy, directeur IOM
- De heer W. Bruggeman, vice-directeur Europol
- Mevrouw Lavdie Ruci, adviseur van de minister, Vrouwen- en kinderen commissie, Albanië
- De heer J.-S. Jamart, adjunct-adviseur ministerie van Justitie, dienst mensenrechten.

Vers une harmonisation des initiatives européennes en matière de traite des êtres humains ?

Table ronde

- Mme P. Sörensen, membre du Parlement européen
- Mme Colombo-Svevo, ancienne présidente de la commission de la Justice du Parlement européen
- M. S. Brammertz, magistrat national
- M. P. von Bethlenfalvy, directeur de l'IOM
- M. W. Bruggeman, vice-directeur d'Europol
- Mme Lavdie Ruci, conseiller du ministre, Commission Femmes et Enfants, Albanie
- M. J.-S. Jamart, conseiller adjoint, ministère de la Justice, service des droits de l'homme.

M. le président. – Pour commencer la table ronde, je reviendrai sur les propos tenus par M. Jacquet qui nous a dit ce matin que toutes les femmes étrangères qui étaient sur le trottoir ne venaient pas d'Albanie dans un cercueil pour devenir victimes. Il est vrai que toutes ne sont sans doute pas des victimes, mais leur nombre est en augmentation et ce, dans l'ensemble du monde. La lecture de la presse, les observations que la sous-commission a pu faire, tant en Belgique que durant ses missions en Italie, en Albanie, au Kirghizistan ou en Russie, montrent bien que le phénomène connaît une extension extrêmement préoccupante.

Le cas n° 3 repris dans votre farde est l'illustration d'une de ces histoires de vie intolérables, faites de tromperie, de duperie, de violence et d'esclavagisme. Ce cas relate aussi la bonne volonté des organisations non gouvernementales d'aide aux victimes qui, avec peu, trop peu de moyens, comme le disait ma collègue, tentent de résoudre ces questions en collaboration avec les services de police.

Le but de cette troisième table ronde est de lancer des pistes pour améliorer et harmoniser les initiatives européennes, je dirais même mondiales, pour lutter contre la traite des êtres humains, car nous avons pu observer combien les collaborations étaient difficiles à mettre en place.

Nous avons la chance de pouvoir bénéficier du témoignage de M. Dubois qui a réalisé, pendant de longs mois, un reportage remontant les filières de prostitution et de traite. Je lui donne la parole.

M. Hubert Dubois, journaliste. – Mon film, diffusé hier soir par la RTBF, s'appelle *Est-Ouest, Femmes à vendre*. Sa réalisation a représenté une année d'enquêtes, de tournage et de montage ; c'était un travail considérable.

Mon intention était la suivante : face aux témoignages de plus en plus nombreux de femmes qui racontent l'horreur, les séquestrations, les rapt, les viols et le travail forcé, témoignages qui me semblaient assez inimaginables, j'ai voulu connaître la réalité de terrain et mettre en évidence les mécanismes économiques, culturels, sociologiques et humains, une démarche normale pour un journaliste.

Ma méthode était de privilégier le travail sur les documents, les enquêtes, les rapports, les associations ; j'ai également bénéficié de l'aide de correspondants locaux. Le problème a été de mettre en adéquation les révélations que font les jeunes femmes, ici, lorsqu'elles sont sorties du milieu, et ce que mes collègues journalistes albanais, roumains, moldaves perçoivent de cette réalité. On parle pratiquement le même langage, on parle de droits de l'homme et de liberté. Or, sur le terrain, ce n'est plus pareil. Il a donc fallu du temps pour ajuster les témoignages entendus ici et le point de départ. Nous avons mis de très longs mois à essayer de nous comprendre et à mettre au point le dispositif tant du point de vue de la sécurité que de la faisabilité. Je rends d'ailleurs hommage à toutes ces personnes qui ont pris bien plus de risques que moi.

J'ai approché un certain nombre de mafieux, de trafiquants, certains au moyen d'une caméra cachée, d'autres ouvertement. Je préfère parler de ces derniers, car j'avais une plus grande liberté pour poser les vraies questions et essayer de comprendre. C'est d'ailleurs ainsi que fut tourné un des moments les plus forts du film, moment qui m'a permis de comprendre un certain nombre de choses. C'était au Monténégro, le point de passage juste au-dessus de l'Albanie, vers l'Europe de Schengen. Les mafias y sont fortement implantées, entre Serbie et Albanie. J'ai pu interviewer un Monténégrin qui fait de « l'import-export » de femmes, comme d'autres le font pour les armes ou la drogue. Il reçoit des commandes d'Italie, de Paris, de Madrid – il ne m'a pas parlé de la Belgique – pour deux ou trois femmes et les demande à un interlocuteur en Serbie. Il m'a emmené au moment du passage de deux femmes en provenance de Voïvodine, la région juste au nord de la Serbie. Ces deux femmes sont échangées moyennant argent avec un correspondant serbe. Mon interlocuteur acceptait que je filme cette scène ; je l'avais convaincu en lui disant que puisqu'il estimait avoir des activités normales, il n'avait aucune raison de ne pas me laisser filmer. Le problème était, d'une part, qu'il ne se fasse pas démasquer par les Serbes, car à l'époque c'était encore assez sensible et, d'autre part, de ne pas compromettre ces femmes. Nous

avons dissimulé une caméra et un micro dans la voiture afin de filmer la transaction ; les femmes ne savaient pas qu'elles étaient filmées.

Tout se passe bien. Lorsqu'on écoute la bande son, à aucun moment, on n'entend le Monténégrin mettre en garde ces femmes, qu'il ne connaît pas, en leur disant : « Attention, vous êtes filmées, attention à ce que vous dites et pas de faux pas ! ». À cet égard, la bande est tout à fait *clean*.

Cela m'a beaucoup interpellé. En effet, je me suis dit que j'étais tout à fait « à côté de la plaque », que ce n'était pas du tout l'enquête pour laquelle je m'étais investi. Un peu plus tard, je me présente à ces jeunes femmes ; je leur explique qu'elles sont filmées et je leur demande leur accord concernant la diffusion, ce qui ne pose apparemment pas de problème. Je leur demande si elles sont là de leur plein gré. Elles me répondent par l'affirmative. Lorsque je leur demande pourquoi, elles m'apportent une réponse bien connue : la pauvreté, les parents, le chômage, etc. J'ai, une nouvelle fois, pensé que je me trompais de film, et je suis rentré à Paris. Ce que je viens de vous décrire est un exemple parmi d'autres.

Par la suite, j'ai eu la chance de travailler avec une Moldave qui venait de quitter un réseau à Paris, après avoir été maltraitée de manière assez horrible. Elle témoigne également dans le film, mais à visage caché. Son témoignage rejoint tout ce que nous entendons ici. Je lui ai demandé d'écouter le témoignage des femmes de Voïvodine, qui donnent l'impression de se prostituer de leur plein gré, pour l'argent ! Elle m'a répondu qu'à l'époque, elle aurait dit la même chose. Elle m'a alors expliqué ce que je considère être la clé de la question : cette notion de volontariat est une notion faussée, ce qui a d'ailleurs été relevé ce matin. Les jeunes femmes, lorsqu'elles sont dans le milieu et qu'elles travaillent, disent le faire volontairement. Plusieurs éléments entrent en ligne de compte : la peur, bien sûr, mais aussi une forme d'aliénation. Même si elles arrivent ici pour être baby-sitters et qu'elles sont, au fur et à mesure, intégrées dans un autre canal, le doute s'installe, mais, pour nombre d'entre elles, c'est un moindre mal. Elles ont l'impression de s'endetter à l'égard des personnes qui leur fournissent des faux papiers, leur renseignent les bonnes filières, etc.

Deux réalités se juxtaposent ; c'est, à mon sens, la grande leçon à tirer de tout cela. Nous avons, d'une part, des femmes qui entrent plus ou moins volontairement dans un système – ce qui n'est pas vraiment un problème – mais, à côté de cela, existe tout un trafic pratiqué par des individus qui achètent et vendent des femmes, faisant de celles-ci une marchandise. Ces deux réalités se superposent, bien évidemment au détriment des victimes, qui deviennent progressivement des esclaves...

Si vous voulez avoir un aperçu plus complet de la situation, je vous propose de regarder le film, qui sera rediffusé dimanche soir, vers 23 heures.

M. le président. – Outre le fait que le reportage sera diffusé sur les antennes de la RTBF, je vous signale qu'il est pour l'instant visible au rez-de-chaussée, salle I.

Je trouve que le cas n° 3 repris dans la farde et le témoignage de M. Dubois rappellent à bon escient l'internationalisation du phénomène. La collaboration internationale et l'harmonisation des mesures sont de toute évidence indispensables.

Je vais à présent passer la parole à M. Lars Bäck, conseiller politique au ministère suédois de l'Égalité des sexes. L'intérêt du témoignage suédois est double. En premier lieu, tout le monde connaît les initiatives de pointe prises par la Suède depuis de nombreuses années. À cet égard, j'insisterai personnellement sur le considérable travail relatif à l'éducation, au respect entre sexes et à la prévention contre la violence faite aux femmes. En deuxième lieu, la Belgique prendra d'ici quelques jours la présidence européenne avec la volonté manifeste de progresser dans la coordination de la lutte contre la traite des êtres humains. À l'occasion du passage de témoin, il nous paraît particulièrement utile d'entendre les conclusions du travail réalisé sous la présidence européenne suédoise. M. Lars Bäck est sans conteste parfaitement qualifié pour préciser les orientations qui seraient utiles dans un avenir proche.

Mr Lars Bäck, political adviser to the Swedish minister of Gender Equality Affairs. – On behalf of the Swedish presidency, I would like to thank you for this opportunity to share our experience in harmonising European human rights legislation from a perspective of combating prostitution and trafficking.

A growing number of women and children are being made into commodities to meet the demands of an international market. Young women are lured from their native countries by unscrupulous gangs and exploited for the purpose of prostitution, pornography and forced labour. Girls as young as twelve are kidnapped outside their schools to be retrieved, after a period of time, from European brothels by police or social workers. International criminal organisations make huge sums from this kind of slavery, and the phenomenon is on the increase.

Various steps are being taken to counter such traffic, which, in a comparatively short space of time, has become a major focus of attention and public anger. At the end of last year, the drafting of a United Nations convention on cross-border organised crime was completed, along with work on two accompanying protocols. One of these deals with human trafficking for sexual purposes, focusing on humanitarian aspects of the problem. As it provides signatories with a common definition of trafficking in human beings for sexual exploitation, it is of the utmost importance that it should be signed, ratified and implemented by all countries. To this end, the Swedish government will before long submit a proposal to parliament. Sweden will then ratify the protocol in the course of 2002.

The protocol states that the consent of a victim to such exploitation shall be irrelevant if any of the means of coercion outlined in the protocol have been used. Moreover, it defines a child as any person under eighteen years of age and stipulates that in the case of children no coercion whatsoever needs to be involved for the practice to be described as human trafficking. This proposal has been discussed on a number of occasions during the Swedish presidency. Consensus was reached in the Justice and Home Affairs Council of the European Union on most issues, but no common terms of sentencing have as yet

been agreed upon. Practical co-operation across borders would benefit from improved Community legislation in the area of penal law, which presupposes greater harmonisation of criminal categories and penalties. We have come some way towards combating trafficking in women and children, but human trafficking is a cross-border problem and no country can hope to put an end to it all by itself. What is needed, is international collaboration. Laws and agreements are not enough: other kinds of pressures will have to be brought to bear if trafficking in women and children is to stop.

All trade relies on the existence of customers: if there were no men who consider it their natural right to rent other people's bodies for their own enjoyment, sexual exploitation of women, girls and boys would cease to exist. The issue of trafficking in women and children cannot be meaningfully discussed in isolation – it needs, by its very nature, to be embedded in a context that encompasses the twin problem of prostitution. Trafficking will not be eradicated unless the fight against prostitution is stepped up. Prostitution is often referred to as 'the world's oldest profession.' This phrase perpetuates the view that prostitution will always be with us, and that there is nothing one can do about it. This is not the case: many professions that once existed have now disappeared. There is no place for them in a modern society, built on the principle of 'human rights for all', women and men alike.

A number of common causes underlie both trafficking and prostitution. They are:

- a patriarchal society,
- poverty due to an uneven distribution of resources,
- social and economic differences between women and men,
- a feminisation of poverty – especially in former Eastern Europe. This is often the result of initiatives and demands from western neo-liberal advisers and institutions,
- rape, sexual abuse, violence, and drug-related social problems.

In Sweden, a law has been in place for the past two years, prohibiting the purchase of sexual favours. The penalty is a fine or a term of imprisonment of up to six months. This law has dramatically reduced street prostitution, and enabled police to concentrate their efforts on trafficking, brothels, etc. in a more efficient manner.

Under Swedish law, it is the *client* who is considered a criminal. Support structures should be put in place to help women escape from prostitution, and we wish to make sure that they are. Those who, in a professional capacity, encounter women who have become prostitutes, have yet to meet one who is happy in her line of business. Whenever alternatives become available, such as retraining or jobs, they will invariably choose those instead. Of course, we are also trying to get through to the clients and offer them adequate treatment.

I know that some countries intend to legalise or have already legalised the sexual market. To my mind, this is giving up. I am convinced that any such policy will seriously hamper the fight against trafficking, seeing that the majority of prostitutes are victims of this trade, brought in from abroad.

In a recent article, my minister, Ms Margareta Winberg, had this to say on the issue of taxation and prostitution: "Should the State earn money from this so-called market and countenance the trade in women's bodies? Does this not mean that the State indirectly acts as a pimp and says it is okay to use and consume women and children as merchandise?" I believe that, as people become more aware of the kind of life led by women and children who are subjected to sexual exploitation, their compassion will be aroused and they will be less inclined to exploit them.

During the Swedish presidency, we focused on trafficking in the Council and at informal ministerial meetings. We have organised expert meetings; we have had several joint press conferences with the Commission, and supported conferences by non-governmental organisations in the field of counter-trafficking. Finally, I think we have taken the first important steps towards harmonisation, but we still have a long way to go. Success in combating trafficking depends on one's point of view. From the Swedish point of view, the time has come to stop prostitution and trafficking in women and children. Women's and children's bodies are not for sale.

M. le président. – Le thème de notre table ronde est notamment l'harmonisation des initiatives européennes en matière de traite des êtres humains.

Connaissant la qualité et l'expérience tant des intervenants que des membres de l'assemblée, je demanderai aux intervenants d'aller droit au but, de poser leurs questions, de formuler leurs propositions.

Une question importante à l'échelle internationale est, évidemment et toujours, celle de la prévention dans les pays d'origine de la traite.

M. von Bethlenfalvy de l'IOM et Mme Sörensen pourront certainement nous éclairer en ce qui concerne les moyens, de même que le témoignage et les questions de Mme Ruci. Quant au résultat à atteindre, j'interrogerai Mme Colombo Svevo.

La parole est à Mme Lavdie Ruci, conseillère du ministre à la commission Femmes et Enfants en Albanie.

Mrs Lavdie Ruci. – I wish to thank the organisers of the present meeting for giving us the opportunity to share the experiences and lessons learned in our region in the fight against trafficking in human beings. Networking and closer co-ordination of activities will make us stronger and better prepared to tackle this problem.

Albania is known both as a country of origin and a transit country for trafficking in human beings. Even though this phenomenon is fairly new as far as Albania is concerned, it assumed serious proportions during the transition period. The root causes are more or less the same the world over, but the Albanian case has a few peculiarities worth mentioning.

The main factor underlying the development of trafficking is the economic situation, or rather the lack of economic opportunities. In a survey carried out among 500 women in the north of Albania, 80% of the interviewees took the view that women were driven to prostitution because of economic problems (the per capita income is 331\$, according to data of the Institute of Statistics.)

A second reason is the lack of information and awareness among young girls, especially in rural areas, about their prospective jobs in a Western world they know only from television. The sudden opening up of the country after 50 years of isolation has given rise to a strong desire for Western levels of well-being and material wealth, and in this eagerness, the dangers of exploitation are easily overlooked.

Most girls trafficked last year were between the ages of 14 and 18 (mere children, rather than women). Faced with hard labour in rural areas or heavy domestic chores in a poor urban household, they easily succumb to promises of a better life abroad, either through marriage or employment. Once they are faced with the reality of street prostitution, death threats or threats against their family make it very difficult for them to leave the prostitution networks.

Another particularity is that most girls who are being trafficked nowadays come from rural areas. After the mandatory eight years' schooling (until the age of fourteen), an arranged marriage awaits most girls in Albanian villages, and in many cases, the pimps are relatives who take advantage of the naivety of young women and their families.

Since 1997, trafficking in Albanian girls has gone down, while the number of non-Albanian girls transited through Albania has gone up. Albanian traffickers, threatened by the families of their Albanian victims, have shifted their attention to girls from other Eastern European countries. A variety of routes are being used for smuggling, but the most women are channelled into Italy by way of Moldavia, Romania, Serbia, Montenegro and Albania. From Italy, the victims are then routed to various Western European countries.

The Albanian government has a poverty reduction programme, as well as a programme for the development of the country. I hope it will encourage the creation of jobs for the girls and young women who are currently the target of traffickers. Public awareness is very important. We have a programme for the schools, through the media and the NGOs who are dealing with this phenomenon, to make the public aware of the risks and dangers of trafficking.

Two years ago, no one in Albania mentioned the trafficking phenomenon, now we have a serious counter-trafficking programme. Further improvement of legislation on trafficking in human beings is one of the recommendations we have made. Prostitution is a criminal offence under the Albanian Penal Code, carrying sentences from 3 to 5 years. Our Code punishes both traffickers and victims. The Ministry of Justice is adding an article that will make trafficking in women for prostitution punishable with 7 to 15 years imprisonment if the crime is committed for material gain or other profit. If the act is perpetrated by more than one person or is aggravated by physical or psychological violence, the offence carries a sentence of no less than 15 years, to a maximum of life imprisonment.

We have begun to implement our national programme, i.e. some measures for the prevention of trafficking. After bilateral agreements between the governments of Albania, Italy and Montenegro, we now dispose of better networks to combat Albanian traffickers.

One issue that needs to be addressed is the protection of the victims. Although this is not the topic under discussion, I would like to bring it to the attention of the representatives of Belgian NGOs. Albania is a small country, with small towns, which makes it well-nigh impossible to conceal a person's whereabouts. This means we have no shelters or refuges. In Vlore, two NGOs concern themselves with the protection of victims. It would be most helpful, however, if co-operation among Belgian and Albanian NGOs could be extended.

If we all work together, we will get the message across that trafficking in women and children is a form of extreme violence.

Mr Peter von Bethlenfalvy. – It is our view that a wide-ranging preventive approach to this problem is most in keeping with the moral values of our society. It is unclear what repressive measures might achieve. One is, after all, rather spoiled for choice when it comes to apportioning blame: men who abuse women, religious institutions who condone trafficking and prostitution, the countries of origin, countries with poor human rights records... Last year, the US Senate decided to enact a law ordaining the compilation of an annual report on countries afflicted by trafficking, rating each according to merit, or lack thereof. The first country would be blameless, the second slightly less so, a third would qualify for economic sanctions. I was told that even some European states made it to the list...

Preventative measures to counter modern-day slavery should be both effective and just. Everyone agrees on the need for more information campaigns, but we feel that better immigration laws, combined with open migration management systems are equally important. Failing migration management and poor legislation will only tend to exacerbate the problem.

We strongly believe that any kind of trafficking, or abusive and irregular migration requires a comprehensive approach, which involves sending, transit *and* receiving countries. The time has come to acknowledge that demand in the receiving countries is just as much part of this game as anything which goes on in transit countries or countries of origin.

Previous speakers have touched on the issue of economic and social hardship as a major contributory factor, and one readily imagines how impoverished families may turn to this type of criminal activity to escape from destitution. Victims and witnesses often tell us that their families were well aware of the fact that they would end up in the trafficking game, but went along for the money and a degree of economic stability. The key question is: how does one defeat poverty and poverty-related crime? A number of effective instruments are available, and I believe the Belgian EU presidency is on the right track. Helping impoverished countries solve their economic problems will enable them to take care of trafficking and the criminal activities that go with it. To this end, we should actually impose on them programmes that will

more effectively provide funding for local initiatives to help women get into the economic structures or strengthen local structures in order to create employment opportunities for women and families in situations of destitution.

On the European level, we must try and devise new means to increase the effectiveness of preventative measures. At this time, the IOM has more than 60 active prevention programmes and projects, in over 49 countries. One tool, which we use frequently, is the information campaign. Important though they are, public information campaigns can only be successful if society and the governments concerned are willing to co-operate. I strongly believe that – during the Belgian EU-presidency – the Russian government, the EU-member states, the European Commission and the US government will agree to join forces on an information campaign in selected areas of Russia, aimed at victims, perpetrators and the general public. Campaigns like these may contribute to a strengthening of civil society and help improve the position of potential victims. Informing the public is, of course, not by itself sufficient. Complementary information should be directed at specific groups in society, e.g. educational programmes for schools or specialist training for law enforcers.

M. le président. – J’aurais voulu céder la parole aux représentants du Parlement européen et leur demander quelles sont, d’une part, les priorités actuelles en la matière et, d’autre part, les perspectives de collaboration. Lors du Sommet de Tempere, la création d’un observatoire européen a été évoquée. Quelles sont, en résumé, les options européennes en la matière et comment se situent les démarches à cet égard ?

Mevrouw Patsy Sörensen. – Wat gebeurt er allemaal op Europees vlak? Het rapport over de bestrijding van de mensenhandel, in het bijzonder over vrouwen- en kinderhandel, dat ik in 2000 heb opgesteld, bevat vijf grote thema’s: de definitie, de preventie, het beleid rond slachtoffers, de straffen en de wetgeving.

De definitie is afgerond: onlangs heeft de Raad voorstellen tot kaderbesluit ter bestrijding van de mensenhandel ingediend. Hiermee worden de lidstaten verplicht om uitbuiting op het vlak van arbeid strafbaar te maken. Een eerste besluit betreft de bestrijding van economische exploitatie, een tweede de bestrijding van seksuele exploitatie. Het strafbaar stellen van beide is een stap vooruit. Tot nu toe werd er echter nog niets gezegd over de slachtoffers. Zij staan nog steeds in de kou. Deze morgen werd dit bevestigd door de hier aanwezige NGO’s.

Wat de preventie betreft, werden vorige maand een aantal maatregelen genomen onder de vorm van projecten. Er is de mogelijkheid het Daphné-project op te zetten met verschillende NGO’s uit zowel Europese als niet-Europese landen. Er is ook het Stopprogramma, waarmee wordt gewerkt sinds 1996. Rond het Daphné-project zijn vier studies en een survey gemaakt. Er zijn veel gegevens beschikbaar, maar nu moet worden gestart met de uitvoering.

Op Europees vlak ontstaan veel zaken zoals Eurojust, Europol en Eurodac, een systeem waarmee personen kunnen worden opgespoord via vingerafdrukken. Er zijn veel dingen in de kiem aanwezig. De NGO’s en het IOM, organisaties die van onderuit zijn gegroeid, werken goed samen op het terrein. Er zijn

heel wat gegevens gekend. De bestrijding van de mensenhandel verloopt echter nog moeizaam omdat iedereen op zijn eigen land geconcentreerd blijft. Ook in het Europees parlement zie ik dat. Er wordt niet Europees, maar ieder land voor zich, gestemd.

In het kader van een onderzoek, waarbij ook preventief mogelijke daders worden opgespoord, duurt het soms heel lang vooraleer een rogatoire commissie kan vertrekken naar het buitenland. Zelfs naar Frankrijk, duurt het weken. In de bestrijding van de mensenhandel moet echter vlug worden opgetreden, vlugger dan de anderen. We beschikken nochtans over veel programma's en er worden er nog veel nieuwe ontwikkeld. In het Europees parlement wordt er zowel in de commissie voor de Buitenlandse Zaken, voor de Ontwikkelingssamenwerking, voor de Binnenlandse Zaken, de commissie Vrouwen enzovoort gepraat over de bestrijding van de mensenhandel. In elk voorstel van elk land dat kandidaat is om toe te treden tot de Unie, wordt een paragraaf opgenomen in verband met dit probleem. Iedereen spreekt erover en iedereen vindt mensenhandel hét grote probleem. Het staat bovenaan de politieke agenda.

Maar, misschien moeten we erin berusten dat het nog een tijd kan duren vooraleer met de uitvoering van de maatregelen wordt begonnen, vooraleer Eurojust, waarvan ik veel verwacht, effectief kan werken, vooraleer iedereen vertrouwen heeft in Europol en vooraleer alle diensten op nationaal vlak kunnen samenwerken met de politie.

De trage uitvoering is een minpunt. Een pluspunt is dat er heel veel in beweging is. De vele specialisten op het terrein getuigen hiervan.

Er wordt wel vooral op repressief vlak gewerkt. Zoals de heer von Bethlenfalvy heeft gezegd is ontwikkelingssamenwerking zeer belangrijk in het geheel. Landen zoals Albanië, Moldavië en Oekraïne hebben een economisch probleem. Er is grote werkloosheid en dan trekken mensen weg. Met al die landen moet in het kader van ontwikkelingssamenwerking worden gewerkt. De uitbreiding van Europa boezemt veel mensen angst in, maar mij geeft ze hoop. Ook het Europese parlement koestert die hoop.

De Commissie heeft onlangs in Oekraïne een nieuw project opgestart voor een bedrag van een half miljoen Euro. Het verloopt in samenwerking met de IOM en met La Strada. Het geld zal terechtkomen bij deze organisaties en niet bij de regering. In sommige landen is de regering immers niet zo kosjer en is er veel corruptie. Aan zulke regeringen wensen we liever geen geld te geven, aangezien we niet weten wat ermee zal gebeuren. Dat project is een preventieactie. Preventie moet samengaan met andere maatregelen, maar is wel belangrijk. Zo een actie begint van onderuit. Ook in Hongarije werken de IOM en La Strada samen met verschillende vrouwenorganisaties. Aan de basis begint er iets te groeien. De NGO's bezoeken het Europees Parlement en klagen de passiviteit van hun politici aan. Ze vragen onze hulp en wij bezoeken dan het betrokken land. Alle druk die wij uitoefenen, maakt de regeringen bewust van het fenomeen van de mensenhandel. Ook in Polen start de IOM met een project. Men durft er niet te spreken over het probleem van de prostitutie of mensenhandel, men vindt het beschamend ermee naar buiten te komen.

Er gebeuren dus een aantal positieve zaken, zoals de twee kaderbesluiten waarmee de Raad sneller is opgetreden dan het Europees Parlement dat iets te traag is geweest met het uitbrengen van zijn talrijke adviezen.

Alleen op het vlak van de slachtoffers is er nog een hiaat. Aan slachtoffers kan wel worden gezegd dat ze beter niet naar het buitenland gaan, maar als er in hun land nauwelijks werk is, zullen ze blijven emigreren. Mensen zoeken middelen om te overleven. Niet alleen individuele personen moeten worden bestraft, want ook criminele organisaties proberen geld te verdienen. We moeten onze aandacht richten naar de economie. Criminelen gebruiken immers de legale economie om hun zaken op touw te zetten. Ze gebruiken precies dezelfde methodes. Er moeten niet enkel repressieve maatregelen worden genomen, maar ook maatregelen gericht op de economie en op ontwikkelingssamenwerking.

Er zijn positieve initiatieven zoals de “pluk-je-kaal”-teams, onder meer in Antwerpen. Over het algemeen wordt er te weinig gepraat over een aantal sectoren.

Het Europees Parlement pleit voor een samenwerking op politievlak over de nationale grenzen heen. Het denkt hierbij aan politieopleiding, ook in de kandidaatlanden. Verder moeten alle bestaande projecten worden gestroomlijnd, zowel de projecten van de NGO's onder impuls van Daphné en Stop, als de officiële initiatieven zoals Eurojust, Europol en Eurodac. Daphné heeft onlangs 20 miljoen euro ter beschikking gesteld. Het Europees parlement moet controle op de projecten kunnen uitoefenen.

M. le président. – Je donne à présent la parole à Mme Colombo Svevo, qui a été présidente de la commission de la Justice du Parlement européen.

Lors d'un récent colloque organisé par le Centre pour l'égalité des chances et qui avait pour thème « La mafia et la traite des êtres humains », les intervenants ont insisté à juste titre sur le fait que la mafia et les truands faisaient du shopping, particulièrement dans les problèmes de traite, c'est-à-dire qu'ils vont dans les pays où ils peuvent profiter de la législation et de la différence de perception. On a donc des cas très concrets, en matière de proxénétisme et de prostitution, où l'on part dans des directions diverses. Pour rappel, en Suède, il y a une pénalisation du client, M. Bäck en a parlé. En Hollande et en Allemagne, on assiste à une dépenalisation des proxénètes et à une professionnalisation de la prostitution. En France et en Italie, on assiste plutôt à une abolition des règlements spécifiques. Il est donc possible de faire du shopping dans ces diverses situations.

Voyez-vous une piste ou des évolutions qui permettraient d'éviter ce shopping mafieux en matière de traite ou dans les phénomènes périphériques ?

Mme Maria Paola Colombo Svevo. – Monsieur le président, je vous remercie de votre invitation. Il est vrai que le thème de l'harmonisation est un thème très difficile sur tous les plans. Il touche à tous les problèmes que nous rencontrons en ce qui concerne le troisième pilier de l'Union européenne. Je pense cependant qu'en poursuivant l'œuvre de la Suède, la Belgique pourra jouer un rôle important dans le

processus d'harmonisation des initiatives, soit par son expérience législative opérationnelle évoquée ce matin, soit parce qu'elle a porté l'attention au niveau européen dès 1993 grâce à ses cinq recommandations. Je pense que le Roi Baudouin a également émis quelques suggestions sur ce problème de la traite des êtres humains et de la prostitution.

J'espère qu'en cette période de changement et de recherche européenne, comme l'a dit M. Bäck, la Belgique pourra poursuivre l'harmonisation non seulement des législations, mais également des différentes initiatives. Un important travail a déjà été réalisé par la Belgique et par les autres pays de l'Union européenne. Par ailleurs, il y a aussi le protocole des Nations unies qui doit être ratifié, comme l'a mentionné M. Bäck, et dans lequel nous trouvons une définition ; nous y trouvons aussi l'influence du consentement ainsi qu'une protection et une aide aux victimes. Je pense que tout cela sera aussi très important pour la législation européenne. J'ai surtout souhaité prendre la parole en ce qui concerne l'aide aux victimes, tout en répondant aux suggestions de ce matin. Ce problème est très important. Je souhaite que, sous la présidence de la Belgique, on parviendra à élaborer un statut des victimes à l'échelon européen.

Je parlerai surtout de l'expérience italienne. Nous avons changé notre loi sur l'immigration pour essayer une nouvelle voie en matière de protection des victimes. Notre but était de protéger les femmes en tant que victimes, en tant que personnes blessées dans leurs droits, et non pas uniquement parce qu'elles prennent contact avec les représentants de la justice ou parce qu'elles portent plainte. On doit garantir certains droits aux femmes victimes de la traite pour les délivrer de l'exploitation et pour assurer leur collaboration dans un climat de sécurité. Il ne s'agit plus de les protéger pour qu'elles parlent mais il faut prendre conscience du fait qu'aucune collaboration ne sera possible si on ne leur accorde pas de protection et certains droits, plus particulièrement un permis de séjour, un abri sûr et un programme de réinsertion sociale.

Ces mesures doivent évidemment être assorties de conditions précises car toutes ces personnes ne sont pas victimes de la traite. Il faut qu'il y ait exploitation grave, danger concret pour l'intégrité de la personne – qui peut être vérifié, soit quand la victime a essayé de se soustraire aux conditions des groupes criminels, soit quand elle a fait des déclarations au cours d'une enquête. La loi prévoit alors un parcours double. L'octroi du permis de séjour incombe toujours à l'autorité compétente en matière d'immigration. Ce permis peut néanmoins être proposé par voie judiciaire ou par l'intermédiaire d'associations spécialisées. Ce parcours social offre aux femmes victimes de la traite une approche moins dure, avec l'assistance de groupes de volontaires qui les connaissent, qui ont su gagner leur confiance et qui les aident dans leur parcours de réinsertion sociale. Finalement, les victimes, rassurées et confirmées dans leurs droits, sont plus disponibles, soit à collaborer en dénonçant les faits, soit à faire face au procès quand, en cas de crimes graves, on doit poursuivre les délits d'office.

Dans la loi italienne, l'octroi du permis de séjour est subordonné à la participation de la victime à un programme d'aide à l'intégration sociale. Ce programme poursuit un objectif double. D'une part, il permet à la victime de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail. D'autre part, il offre aux institutions une garantie, à des fins de protection sociale, contre toute manipulation en matière de permis de séjour.

Les permis de séjour sont valables pendant six mois et peuvent être renouvelés pour une année mais, si une victime a un contrat de travail, elle peut rester jusqu'au terme de son contrat. Enfin, cet article définit précisément le rôle des associations de bénévoles qui aident les victimes. Ces associations peuvent solliciter un permis de séjour, garantir un abri sûr aux victimes et fournir des programmes d'assistance. Cette expérience, entamée depuis un an, mérite d'être suivie avec beaucoup d'attention. Nous avons déjà pu constater qu'il existe une réelle possibilité d'instaurer une collaboration satisfaisante entre la police et les associations venant en aide aux victimes. L'esclavage résultant de la traite étant de toute façon contraire aux droits fondamentaux de l'homme, nous devons par conséquent aussi protéger les victimes en temps que telles.

M. le président. – Je voudrais demander à M. Jamart, conseiller adjoint au service des Droits de l'homme du ministère de la Justice, s'il pense que nous évoluons vers une généralisation de la mesure de protection spéciale aux victimes, en vigueur en Italie et en Belgique.

Dans le cadre des différentes approches possibles en matière de prostitution, une évolution est-elle envisageable – cette question sera également posée en sous-commission « Traite des êtres humains » – dans le sens d'une clarification, d'une régularisation relative au statut des personnes exerçant sans contrainte le métier de prostituées ? Ne risquerait-on pas de se retrouver dans une situation contradictoire par rapport à des textes internationaux ratifiés par la Belgique ?

M. Jean-Sébastien Jamart. – Concernant la première question relative à la protection des victimes, j'ai participé, au nom de la Belgique, à la négociation des récents instruments internationaux relatifs à la traite des êtres humains. Le premier, évoqué tout à l'heure, est le protocole sur la traite des êtres humains, annexe à la convention sur la criminalité organisée transnationale.

Le deuxième instrument, toujours en cours de négociation au sein de l'Union européenne, est le projet de décision-cadre relatif à la traite des êtres humains à des fins d'exploitation, soit sexuelle, soit professionnelle.

J'ai abordé ce dossier de la traite des êtres humains un peu par hasard, puisqu'il était accessoire d'une convention sur la criminalité organisée. Un État, l'Argentine en l'occurrence, avait déposé un projet de protocole annexe. J'ai, dans un premier temps, été frappé par le caractère répressif de l'approche de la plupart des délégations présentes à l'ONU : il fallait s'attaquer aux trafiquants. Ce n'est qu'au terme de plusieurs mois de négociations que la question des droits de l'homme et la situation des personnes victimes de la traite ont été évoquées.

Après six mois de négociations, l'idée a été avancée selon laquelle la victime de la traite était atteinte dans son droit le plus fondamental, le droit à l'intégrité physique. Selon certains délégués, les individus gardent le libre choix par rapport à leur corps : libre à eux de « marchandiser » celui-ci, s'ils le souhaitent. C'est, à mon sens, tout à fait en contradiction avec les instruments internationaux visant à protéger les droits de l'homme, régulièrement débattus, par exemple au sein de la sous-commission de Genève, notamment au sujet des formes d'esclavage contemporaines.

Lors des négociations, il s'est révélé très difficile – je voudrais, à ce égard, tirer mon chapeau à la délégation italienne présente à l'ONU, car c'est elle qui a soulevé le problème – d'utiliser les termes « victimes de la traite ». Jusqu'alors, c'est-à-dire pendant six mois environ, il avait été question de personnes « objets de trafics ». On « marchandisait » en quelque sorte la victime, sans lui donner ce nom, l'argument essentiel des délégations étant une volonté de ne pas stigmatiser la personne en tant que victime. La plupart des pays qui ont encouragé l'utilisation du terme « victimes » sont des États latino-américains, africains ou asiatiques, rarement européens, à l'exception notable de l'Italie et de la Suède, qui ont toujours adopté une ligne de conduite comparable à celle de la Belgique dans ce dossier.

Lorsqu'il a été décidé d'insérer, dans cet instrument relatif à la traite des êtres humains, un chapitre particulier consacré à la protection des victimes, plusieurs propositions ont été formulées. Sans vouloir énoncer tous les droits reconnus aux victimes, je voudrais toutefois mentionner le droit qui a été reconnu aux victimes, dans le cadre de la procédure judiciaire, d'introduire une plainte qui – en tout cas dans les pays où les poursuites sont possibles – pourra être prise en considération par les magistrats. Une disposition en ce sens figure dans le protocole des Nations unies et dans la décision-cadre du Conseil de l'Union européenne du 15 mars 2001 relatif au statut des victimes, dans le cadre des procédures pénales. Cela constitue un véritable progrès.

Ces dispositions sont obligatoires – contraignantes – dans la convention. Par contre, certaines dispositions de protection des victimes – l'assistance psychologique, l'assistance en matière d'éducation, l'assistance sociale, l'assistance médicale – sont restées tout à fait facultatives. Il est prévu que : « Les États envisagent de mettre en place des programmes d'assistance psychologique, sociale, médicale, dans la mesure du possible et même dans la mesure de leurs moyens », comme si les États ne pouvaient pas décider de s'atteler véritablement à la tâche.

Une autre disposition a été considérée comme une disposition de protection des victimes – elle a été consacrée dans des circulaires en Belgique : c'est le droit de la victime à séjourner de façon temporaire, le cas échéant de façon permanente, sur le territoire lorsque la personne collabore à la poursuite pénale devant les juridictions judiciaires. Malheureusement, dans le traité onusien, cette disposition n'a pas été considérée comme suffisamment importante pour être obligatoire : les États restent libres d'accorder ce droit qui me semble très important puisque la victime est le premier chaînon dans la poursuite des

trafiquants et si on la refoule, si on l'expulse, on perd tous les moyens de coincer, un jour ou l'autre, les trafiquants – on envoie à l'étranger un « élément de preuve ».

Par contre, la Convention des Nations unies contient une disposition ambiguë : la disposition dite « du retour » des victimes, considérée comme extrêmement importante et qui est contraignante. D'après cette disposition, l'État d'origine de la victime de la traite ne peut s'opposer au retour de la victime. Mais il y a également obligation pour l'État « de réception » de la victime de la traite d'organiser le retour, y compris le retour forcé de la victime, ce qui, à certains égards, est gênant. Des précautions de langage ont cependant été introduites, stipulant que « le retour est, dans la mesure du possible, volontaire », mais dans le cadre de trafic de victimes, on peut s'interroger sur le retour d'une personne reconnue comme étant une victime, que l'on expulse : va-t-elle retomber dans les griffes de la mafia locale lorsqu'elle sera expulsée vers son pays d'origine, pays qu'il est par ailleurs souvent difficile de déterminer ? On ne peut en effet se fier à la langue ou à l'aspect physique de la personne en question.

Le résultat des travaux onusiens est mitigé. On a eu le mérite de poser la question de la protection des victimes, ce qui était tout à fait nouveau, en tout cas, depuis la convention de 1950 que l'on a eu tendance à mettre aux oubliettes de l'histoire onusienne. En général, les dispositions ne sont pas contraignantes. C'est donc une liste de déclarations d'intentions purement politiques. Au niveau de l'Union européenne, on a la chance d'avoir une intégration beaucoup plus poussée qu'au niveau des Nations unies et de pouvoir adopter, en matière pénale, des décisions-cadres directement contraignantes, que les États sont obligés de transposer.

On discute actuellement d'un projet de décision-cadre sur la traite des êtres humains tant à des fins d'exploitation sexuelle qu'à des fins d'exploitation de la main-d'œuvre, projet en cours de finalisation. Malheureusement, on n'a pas pu discuter de dispositions de protection des victimes, parce que sur le plan institutionnel, nous n'étions pas compétents pour parler de l'assistance psychologique, médicale, sociale ou même du droit de séjour temporaire qui relève, dans le cadre des institutions de l'Union européenne, non pas du troisième pilier Justice-Affaires intérieures, mais du premier pilier Asile-Immigration. Nous n'avons pas pu avoir un débat général comme nous l'aurions dû, à mon estime : en effet, le trafic de migrants et la traite des êtres humains sont deux phénomènes extrêmement proches qu'il faudrait appréhender de façon simultanée.

J'en viens à un autre élément, davantage transversal – Union européenne et Nations unies. Il s'agit du cas où la victime est consentante à son exploitation. Là aussi, nous avons eu des débats extrêmement longs aux Nations unies, débats souvent nocturnes, pour nous entendre sur la question du consentement : le consentement d'une personne à son exploitation sexuelle est-il éluif de la responsabilité pénale ?

Le consentement d'une personne à son exploitation sexuelle est-il éluif de la responsabilité pénale ? Sort-on pour autant du phénomène de la traite des êtres humains ?

J'ai pris fortement à cœur cette question du consentement quand des délégations africaines et asiatiques sont venues me dire que, dans l'état actuel des textes, on ne pourrait pas exercer de coopération policière ou judiciaire dans l'hypothèse suivante, très fréquente dans les pays asiatiques et africains : des chasseurs de tête viennent, avec un visa touristique, visiter les villages et repérer les jolies filles à qui ils proposent, sans les tromper sur le but du voyage, de se livrer à la prostitution dans nos pays. Il n'y a ni menaces, ni tromperie, ni abus d'une position de vulnérabilité particulière, comme le mentionne notre législation. Le consentement existe au départ, mais une fois sur place, la femme fait l'objet d'une exploitation sexuelle. Que fait-on, dans les pays de l'Union européenne, face à une personne qui affirme son total consentement ? Or, on sait que l'on n'arrive pas dans l'Union européenne par ses propres moyens, quand on vient de Madagascar ou des Philippines. De toute évidence, on est passé par un réseau à un moment ou l'autre.

On a essayé de régler la question par une disposition dans le protocole des Nations unies et aussi par une décision-cadre de l'Union européenne, mais la formulation m'a personnellement laissé tout à fait insatisfait. En effet, elle laisse entendre qu'il faudrait prouver l'usage de menaces, de la tromperie, de la force ou l'abus d'une position de vulnérabilité liée à la situation administrative précaire d'une personne. Une piste de réflexion pour une meilleure protection des victimes de la traite serait d'inclure dans la notion de traite, la situation d'une personne qui a été abusée dans sa vulnérabilité économique. On est allé la chercher sur le terrain, en Afrique ou en Asie où elle avait la possibilité de rester, mais elle a fait le choix de mieux gagner sa vie en Europe.

En conclusion, les débats qui ont eu lieu tant au niveau de l'Union européenne que des Nations unies me laissent une impression quelque peu mitigée. Pour moi, la traite des êtres humains porte atteinte à un droit fondamental, celui de l'intégrité physique des personnes. Or, il me semble que l'on s'est borné à limiter la casse sans arriver au bout du processus. Il faudra tenter, me semble-t-il, dans un avenir plus ou moins proche, de disposer d'un véritable instrument de droit humain négocié dans une autre enceinte des Nations unies que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. À mon sens, la Commission des droits de l'homme de Genève serait davantage compétente.

J'en viens brièvement à l'approche de la prostitution. Pour la plupart des pays, et notamment pour la Belgique, il est très difficile d'entrer dans une légalisation de la prostitution, étant donné que nous sommes liés par des instruments internationaux ; pour la Belgique, il s'agit de la Convention 1950 pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui. Si l'on veut une légalisation de la prostitution, fort bien, mais dénonçons d'abord cette convention officiellement, comme il se doit, sur le plan international. Une deuxième convention est beaucoup plus gênante à dénoncer – la Convention 1950 est un peu ancienne et est traitée de réactionnaire par beaucoup –, c'est la Convention de protection à l'égard des femmes contre toute discrimination. Cette convention, en son article 6, est très claire – aucun pays de l'Union européenne n'a émis de réserve sur ce point : les États

doivent s'atteler par tous les moyens à réprimer l'exploitation de la prostitution sous toutes ses formes, que la personne soit donc consentante ou non.

M. le président. – Je voudrais à présent donner la parole à M. Bruggeman, vice-directeur d'Europol, pour évoquer la collaboration entre les polices. J'ai personnellement constaté à diverses reprises que cela n'était pas évident. En effet, il semblerait que les services de police préfèrent avoir, pour des questions opérationnelles, des contacts de pays à pays plutôt que de passer par un organe central.

J'aimerais que M. Bruggeman aborde par ailleurs la délicate question des rapatriements, en termes de garanties quant à la sécurité des personnes renvoyées dans leur pays d'origine. Selon nos informations, les retours en Bulgarie ne posent guère problème ; par contre, la plupart des jeunes femmes albanaises redoutent de devoir rentrer dans leur pays.

De heer Willy Bruggeman. – Het boek dat de afgelopen jaren op mij het meeste indruk heeft gemaakt, is nog altijd *Ze zijn zo lief meneer* van Chris De Stoop. Zelf ben ik een artikel aan het schrijven met de titel *Ze zijn zo naïef meneer*. Wie is er zo naïef? Ten eerste de overheid, want die spreekt veel, maar doet minder. Ten tweede de politie – ik spreek dus ook over mezelf – want in veel landen van de Europese Unie zijn mensenhandel en prostitutie geen prioriteit. Sommige vrouwen zijn ook naïef, dat moeten we durven toegeven, want ze stappen vrij achteloos in bepaalde criminele circuits. De klanten van de prostituees zijn naïef, want ze weten wel dat er mensenhandel achter zit, maar dat belet hen niet naar prostituees te gaan. Alleen de georganiseerde criminaliteit is niet naïef, want die floreert als nooit tevoren.

Waarom zijn we allemaal zo naïef? Ten eerste weten we te weinig waarover het gaat. Verschillende sprekers hebben het al gezegd. Ik pleit dan ook in de allereerste plaats voor een centrum voor monitoring op nationaal en Europees niveau dat ons een beter beeld geeft van het fenomeen. Feiten en cijfers zijn nodig, zodat we de georganiseerde criminaliteit met kennis van de cijfers én van de opportuniteiten kunnen aanpakken. Het milieu van de georganiseerde criminaliteit is immers heel goed in staat om de opportuniteiten, de zwakheden in de wetgeving, het niet optreden van de politie, stelselmatig uit te buiten.

Ten tweede moeten we ook eens durven kijken naar vraag en aanbod. De vraag naar prostitutie verandert heel snel. Uit de rapporten die we van de politie krijgen, blijkt dat de prostituees steeds jonger worden, dat ze van een andere etnische oorsprong moeten zijn – eerst Latijns-Amerika, daarna zwart Afrika, nu Oost-Europa –, dat steeds meer gebruik wordt gemaakt van privé-clubs en dat de escortdiensten volop in ontwikkeling zijn, omdat ze aan de politiecontrole ontsnappen. Over het aanbod durf ik te zeggen, maar het is een hypothese die sommigen hier misschien zullen tegenspreken, dat 80% van de prostitutie in handen van de georganiseerde criminaliteit is. Tien jaar geleden was dat veel minder. De georganiseerde criminaliteit krijgt steeds meer greep op de prostitutie. Daar ligt onze naïviteit, want we laten dat ook gebeuren. Waarop steun ik me om dit te zeggen? Het geweld tegen prostituees, psychologisch en fysiek, neemt toe. Het geweld tussen de *masters of the red districts* onderling neemt toe. Ga maar eens na hoeveel

schietpartijen en afrekeningen er de jongste tijd in België waren tussen Albanezen, Joegoslaven en noem maar op. Er wordt gebruik gemaakt van corruptie. De mobiliteit van de vrouwen is bijzonder hoog. Ze worden heel snel van de ene plaats naar de andere doorgeschoven. Er wordt gewerkt met valse paspoorten, wat het werk van de politie bijzonder moeilijk maakt. Het criminele milieu maakt gebruik van moderne communicatietechnieken. En *last but not least*, we zijn niet in staat hun financiële transacties op een behoorlijke manier te ondermijnen. Af en toe nemen we een beetje geld of goederen in beslag, maar we kunnen lang niet alle inkomsten van de georganiseerde criminaliteit uit prostitutie wegnemen. Dat is het probleem.

We zouden kunnen optreden aan de vraag- en aanbodkant, maar wanneer het mensenhandel betreft denk ik dat het beter is te kijken naar de fasen in de prostitutie. De eerste fase is rekrutering. We kunnen heel wat doen in de landen van herkomst en dat beginnen we stilaan inderdaad te doen. Bilaterale samenwerking zou daar moeten overwegen, want grote schema's werken niet. Wel moeten we land per land kunnen nagaan waarom de vrouwen worden gerekruteerd en of we er, bijvoorbeeld met informatiecampagnes, niets tegen kunnen doen.

Zijn onze ambassades niet corrupt? Geven ze niet te gemakkelijk visa? Wat met de transportmaatschappijen? Sommige transportmaatschappijen schijnen gespecialiseerd te zijn in het vervoeren van illegale immigranten. Ook bepaalde advocaten schijnen gespecialiseerd te worden in deze business.

De transitlanden vormen een tweede probleem dat we moeten durven aanpakken. De meeste vrouwen komen niet rechtstreeks naar ons land, maar via een transitland waar ze al moesten bewijzen wat ze kunnen en in kleinere plaatselijke netwerken hebben gezeten. Ook daar moet samenwerking mogelijk zijn.

De grenscontrole moet behoorlijk worden opgeschroefd. Wanneer ik zie hoe gemakkelijk vrouwen nog altijd illegaal het land in geraken, dan moeten we als politie daarover vragen durven stellen.

Wat doen we ten slotte met de *red districts*, de zones van bestemming? We hebben vanmorgen een goede getuigenis gehoord van een collega uit Sint-Gillis. Hij doet het op zijn manier, anderen doen het met *zero base policing*, met *community policing*, met geografische zonebeheersing. Kunnen we niet eens met z'n allen daarover praten, zodat we allemaal op dezelfde manier werken en de prostitutiewereld ongeveer overal dezelfde weerstand ondervindt? De huidige ongelijkheid bevordert immers het verschuiven van de prostituees.

Ik zie vooral de volgende knelpunten.

Ten eerste is het juist dat we een VN-conventie hebben en dat er een kaderbesluit op komst is. Dat kaderbesluit is echter enkel bedoeld om op juridisch vlak de gaten te dichten, bijvoorbeeld inzake de *liability of judicial personalities*. Een consensus over politiek en strategie durven we echter nog altijd niet in dat kaderbesluit in te schrijven. Daar moeten we dus aan werken.

Ten tweede pleit ik voor de oprichting van een nationaal informatiecentrum waarover ik het in het begin had, dat zeker ook gelinkt is aan Europol, zodat de informatie op een behoorlijke manier centraal wordt verzameld. Alleen die informatie kan ons immers helpen acties te ondernemen.

Ten derde is de training van politiemensen enorm belangrijk, in derde landen, maar ook bij ons. Ook hier zijn er nog heel wat behoeften op dat vlak. We hebben met Europol nog net een training gehouden rond het terugvinden van kinderporno op internet. Heel veel politiemensen zijn daarop absoluut niet voorbereid en maken grote fouten door bijvoorbeeld onder hun politienaam contact te nemen en dat ziet de andere kant natuurlijk ook.

Op specifiek Belgisch vlak zie ik nog de volgende knelpunten. Een goede identificatie van de vrouw is belangrijk, maar schijnt een enorm probleem te zijn. De meesten hebben valse paspoorten, hen opgedrongen door de georganiseerde criminaliteit, en doen zich jonger voor dan ze zijn. Zowel voor politie als voor de sociale sector moet dus een goed identificatiesysteem worden uitgedacht.

Een tweede knelpunt is de omgang met getuigen. We hebben getuigenprogramma's en de Belgische wetgever heeft de moed gehad een systeem te ontwikkelen dat mensen die willen getuigen een zekere tijd afschermt. We moeten echter ook nadenken over de rol van spijtoptanten. Gaan we echte *witness protection programs* uitwerken die verder gaan dan het even opvangen van getuigen in een NGO? Dat laatste is belangrijk, maar als we het milieu echt willen ontmantelen, moeten we durven werken met spijtoptanten.

De politie moet de middelen krijgen om de financiële criminaliteit, offshorebedrijven, geldstromen, in te dijken. Wanneer men ziet hoe weinig we in staat zijn geld weg te nemen van de georganiseerde criminaliteit, dan wordt het hoog tijd op dat vlak iets te doen.

Tot slot is er de repatriëring. Het spijt me dat ik het zo moet zeggen, maar wij repatriëren nu op een boerse manier. Soms zetten we de vrouwen gewoon op het vliegtuig en dan zullen ze wel ergens terechtkomen. We moeten repatriëring op een professionele manier durven aanpakken. Belangrijk daarbij is de communicatie. Als we een vrouw naar Nigeria terugsturen en erbij zeggen dat ze een prostituee is, dan wordt ze niet bepaald met open armen ontvangen. We moeten ook nagaan of ze terug kan naar haar eigen dorp. Er gaat heel veel aandacht naar de tijdelijke opvang van de vrouwen tijdens het juridisch onderzoek. Daarna is er de keuze tussen ze in België laten blijven met een verblijfsvergunning of ze terugsturen. Wanneer we voor het laatste kiezen, moeten ze op een professionele manier worden gerepatriëerd.

M. le président. – Je vais à présent céder la parole à M. Brammertz, magistrat national chargé des matières dont nous parlons. L'an dernier, la sous-commission avait recommandé la désignation d'une personne pour coordonner toute la problématique de la lutte contre la traite des êtres humains. Elle n'a pas été tout à fait suivie mais une *task force* a néanmoins été installée auprès du gouvernement. Nous aimerions donc connaître l'opinion de M. Brammertz quant aux grandes évolutions et pistes à suivre en matière de collaborations européennes, voire extra-européennes.

M. Serge Brammertz. – Vous me mettez dans une position difficile, monsieur le président, car tout a pratiquement déjà été dit. Après le plaidoyer de M. Bruggeman, vice-directeur d'Europol, il ne reste pas grand-chose à ajouter...

Voici quelques jours, j'ai participé à une réunion regroupant les magistrats des ministères publics d'une vingtaine de pays. Nous avons, une nouvelle fois, discuté des mêmes problèmes. Nous avons constaté, une fois de plus, que les problèmes étaient semblables dans tous les États membres. Nous étions, une fois de plus, étonnés de voir que les progrès restaient très limités en matière de coopération. Ce constat, selon lequel nous discutons depuis des années des mêmes sujets, sans parvenir à approcher efficacement les problèmes, est donc assez décevant.

Comme nous avons débattu, entre procureurs, de l'approche relative à la traite des êtres humains, je souhaiterais aborder trois des nombreux aspects qui ont été mentionnés.

En ce qui concerne, tout d'abord, le début d'une enquête, c'est-à-dire la collecte des informations, nous avons constaté que la plupart des grandes enquêtes lancées dans nos pays l'avaient été à la suite de révélations faites par les victimes, de renseignements fournis par des informateurs ou, simplement, du hasard.

Une approche pro-active du phénomène constitue donc le premier aspect essentiel, qui pose une question plusieurs fois évoquée aujourd'hui : la collecte des informations auprès de toutes les personnes susceptibles d'en détenir, c'est-à-dire les services de police, les administrations, etc. L'approche proactive et l'exploitation de l'information devraient donc permettre le démarrage d'enquêtes portant sur d'importants dossiers. Cela pose le problème, notamment, des techniques particulières de recherche ; nous espérons que la Belgique légifèrera bientôt en la matière.

Pour ce qui est du deuxième point, la coopération avec les victimes, il est clair – nous en avons beaucoup parlé aujourd'hui – que, dans un monde idéal, on devrait pouvoir protéger celles-ci, indépendamment de leur coopération avec la justice, et que l'on devrait pouvoir poursuivre les malfaiteurs sans être obligé de recourir à ces pauvres victimes, déjà suffisamment pénalisées par ce qu'elles ont vécu. Nous avons des collègues, notamment en Angleterre, qui essaient de lancer des enquêtes sans devoir faire appel aux victimes en tant que témoins.

Nous étions – mes collègues et moi – d'avis que la victime a – et gardera – un rôle clé dans toute la procédure. C'est très souvent le seul témoin ou en tout cas le plus important. Nous étions tous d'avis qu'il fallait veiller à ce que les victimes puissent rester dans le pays dans lequel l'infraction a été commise. Nous étions d'avis que l'Italie et la Belgique bénéficiaient d'un système assez efficace qui permettait aux jeunes femmes d'avoir des perspectives et d'obtenir des permis de séjour provisoires, voire permanents.

De nombreux collègues nous ont confié devoir faire face à d'importants problèmes. Lorsque ces jeunes femmes, après leur retour au pays, sont citées en tant que témoins dans le cadre d'une procédure

judiciaire, elles rechignent souvent à se présenter, soit parce qu'elles se sont réinsérées dans un réseau, soit parce qu'elles ont vraiment rompu avec leur passé, etc. Les autres États devraient donc prendre des mesures similaires à celles adoptées par la Belgique et l'Italie.

Quant au troisième aspect de la problématique, celui de la coopération internationale, on pourrait bien sûr parler des heures, voire des jours entiers, de cette question. Il est parfois, là aussi, surprenant de constater que cela fonctionne relativement mal. Pourquoi ? Il n'y a pas de politique criminelle homogène à l'échelon de l'Union européenne, et certainement pas au-delà.

Que constatons-nous lors des discussions entre collègues ? Un pays lance une priorité, en s'attachant à une nationalité ou à un phénomène criminel déterminé, et l'organisation criminelle ne fait que déplacer ses activités. À Bruxelles, on est certainement très bien placé pour en parler. En effet, le parquet de Bruxelles est régulièrement confronté à des enquêtes de grande envergure dont les résultats sont relativement importants. Que constate-t-on quelques jours après le début de l'enquête ? Que l'organisation criminelle concernée a déplacé un certain nombre de victimes vers Milan, Berlin ou Amsterdam. Une approche concertée sur le plan européen serait donc vraiment utile en la matière. Pourquoi l'entraide judiciaire ne fonctionne-t-elle pas ? Les obstacles sont bien connus, un des principaux étant la lenteur. Il arrive que des malfaiteurs mis en détention préventive soient libérés parce que les commissions rogatoires ne reçoivent pas une réponse suffisamment rapide.

Il existe toute une série de nouvelles conventions en la matière qui peuvent certainement améliorer le système. La création d'un mandat d'arrêt européen pourrait également faciliter bon nombre de procédures.

Nous avons discuté avec nos collègues d'Europe centrale, notamment avec un collègue moldave qui m'a expliqué qu'il gagnait 2.500 francs par mois. Il est facile de s'imaginer que dans de nombreux pays, nos collègues magistrats, policiers ou autres fonctionnaires sont très fragilisés par la corruption, de manière générale. On peut facilement comprendre que s'il n'y a déjà pas de moyens suffisants pour payer correctement les acteurs du monde policier et judiciaire, il y en a probablement encore moins pour mener une politique de prévention et d'accueil qui tienne la route.

Les initiatives en la matière sont très nombreuses – Mme Sørensen et le colonel Bruggeman en ont parlé : Europol, le parquet européen, le réseau judiciaire européen. Il faut veiller à ce qu'il y ait une véritable concertation entre ces différentes nouvelles institutions. On a parfois l'impression que l'on déplace le problème du national vers l'international, comme si des analyses à l'échelle internationale étaient susceptibles d'apporter des solutions.

Pour terminer, je suis persuadé qu'Europol et Eurojust ne pourront fonctionner que s'ils reçoivent des informations fiables de la base, c'est-à-dire des pays États-Nations. Par ailleurs, la vraie lutte contre la traite des êtres humains devra être gagnée à l'échelon national, d'où mon plaidoyer en faveur de l'octroi de moyens suffisants aux services de police, à la magistrature et, *last but not least*, aux services d'accueil. Nous l'avons rappelé à de nombreuses reprises aujourd'hui. À l'étranger, on nous cite en exemple parce

que nous avons une structure d'accueil des victimes. Il est souvent regrettable de constater, comme nous l'avons fait aujourd'hui, qu'il y a des problèmes budgétaires dans ce domaine.

Je souhaite, une fois de plus, remercier les intervenants sociaux, les ONG, qui accomplissent un travail formidable en la matière.

Synthese van de namiddagvergadering

Synthèse de l'après-midi

Mme Nathalie de T' Serclaes, sénatrice. – Je vais essayer, autant que possible, de faire une synthèse de ce débat qui mériterait une analyse approfondie. La problématique de la traite des êtres humains met en présence des femmes et des enfants, réduits à l'état de marchandises, et la criminalité organisée. Nous devons avoir ces deux éléments à l'esprit quand nous essayons d'examiner les solutions envisageables à la traite des êtres humains.

Les causes sont bien connues : pauvreté, inégalités économiques, situation culturelle, manque d'informations. Nous devons travailler sur ces causes car ce sont elles qui génèrent le trafic d'êtres humains. Quant à la question du client et de la demande, il est évident que, sans client, sans demande, le trafic n'a pas de raison d'être. Cette question doit donc nous interpeller. La Suède a développé un modèle tout à fait particulier en Europe. Un groupe de sénateurs et de membres d'ONG se sont rendus en Suède pour mieux le cerner. Ils ont pu se rendre compte de l'intérêt de ce modèle, qui mérite réflexion.

On a aussi parlé de l'importance de la prévention dans les pays d'origine sur le plan social et sur le terrain de la criminalité organisée. La représentante de l'Albanie, le représentant de l'IOM et M. Bruggeman ont évoqué les deux angles. La criminalité organisée nécessite aussi dans ces pays une approche préventive et nous devons développer des collaborations, dans le cadre de l'élargissement, mais aussi au-delà. Nous avons des responsabilités et nous devons effectivement, comme l'a dit le représentant de l'IOM, mobiliser la société civile sur l'importance de la problématique de la traite des êtres humains.

En ce qui concerne les instruments juridiques et policiers, la voie est ouverte vers l'harmonisation mais le chemin sera encore long, comme l'a souligné le représentant de la Suède. Il existe des conventions et des protocoles au niveau des Nations unies. Il existe des instruments juridiques à l'échelon européen. Les représentant(e)s du Parlement européen ont insisté sur les décisions déjà prises. Le ministre de la Justice tentera de finaliser un certain nombre d'éléments supplémentaires à l'occasion des conseils Intérieur et Justice mais il y a encore du travail, nonobstant l'harmonisation des incriminations.

Par ailleurs, M. Bruggeman a eu parfaitement raison de dire qu'il fallait élaborer une stratégie globale, basée sur la volonté politique des États, le travail des ONG, le travail policier et le travail judiciaire, nécessaire pour attaquer le phénomène en profondeur.

Mme Colombo, qui a beaucoup travaillé au Parlement européen sur le statut de la victime, a bien expliqué comment ce statut avait été élaboré en Italie. Il existe aussi en Belgique mais je crois qu'il convient de plaider pour un statut européen uniforme, tout aussi important que l'harmonisation des incriminations et l'harmonisation des peines. À cet égard, il reste un énorme effort à fournir.

En outre, on a également souligné l'importance des victimes témoins dans le processus judiciaire. Si l'on veut attaquer la criminalité organisée, il faut les protéger et leur trouver un statut cohérent, ce qui n'est aisé. Nous élaborons actuellement une législation pour la Belgique.

Enfin, la question clé de l'immigration est sans doute liée à la pauvreté, à la différence économique. Vous avez dit, monsieur le représentant de l'OIM, qu'il fallait réfléchir – cette réflexion menée par le Sénat belge doit évidemment s'opérer aussi au niveau européen – aux lois en matière d'immigration et à la gestion de ce phénomène.

En conclusion, mesdames, messieurs, je voudrais me référer à l'intervention de M. Jamart. Aborder la question de la traite des êtres humains par le biais des droits de l'homme me semble un angle d'approche tout à fait judicieux. Ce doit être, à mon sens, le fil rouge de nos actions tant au niveau politique que policier et judiciaire, ainsi que pour tous les acteurs des ONG et de la société civile. C'est ainsi que nous devons travailler, continuer à élaborer des solutions pour combattre et, pourquoi pas, éradiquer la traite des êtres humains. Soyez assurés que nous profiterons particulièrement de la présidence belge pour continuer à lutter contre ce phénomène. Nous espérons pouvoir nous réjouir de quelques avancées d'ici à la fin décembre. Souhaitons que ce colloque puisse y contribuer. Je remercie Le Nid et Child Focus d'avoir pris cette initiative. (*Applaudissements*)

Globale conclusies van de studiedag

Conclusions globales de la journée

Mme Anne-Marie Lizin, sénatrice. – En tant que présidente de la commission de l'Intérieur, je puis dire que nous avons un matériel suffisant pour analyser ce phénomène. En effet, il me semble y avoir suffisamment d'engagement politique de la part du premier ministre et des ministres concernés et suffisamment de personnes sur le terrain pour pouvoir réaliser les objectifs qui ont été maintes fois répétés. Les deux rapports des deux sous-commissions successives constituent une base de travail suffisante.

On attend évidemment du législateur qu'il légifère... Je conclurai donc par les intentions de la commission de l'Intérieur en matière de modification légale ; Mme de T' Serclaes vient d'ailleurs d'en esquisser les lignes principales. Il est important pour nous de vous dire que les modifications attendues pour rendre le travail plus efficace seront réalisées dans les prochains mois, en tout cas à la rentrée. Certes, il ne sera pas possible à l'aide de quelques modifications légales belges de réussir à changer en profondeur un processus. Nous ne les avons pas encore mises en texte d'analyse. Mais je crois, par exemple, que lorsqu'on réfléchit à la raison pour laquelle ce phénomène est devenu si important – bien sûr il y a la mondialisation et vous l'avez certainement longuement analysée –, il convient de se pencher sur une question qui personnellement m'intéresse beaucoup et pour laquelle je ne possède pas de données suffisantes, c'est la présence des armées autour du déclin de l'ex-Yougoslavie. Les États-Unis viennent de publier un rapport sur les procédures disciplinaires instaurées à l'encontre non seulement de leur armée mais aussi des forces de police recrutées dans le cadre du maintien de la paix. C'est édifiant. Toutes les procédures disciplinaires portent sur des proxénètes militaires qui arrondissent leurs fins de mois en faisant venir des filles de Moldavie aux alentours de Sarajevo, etc. Ce n'est pas un petit phénomène, un épiphénomène de ce dont nous parlons. Je me rappelle d'un responsable suédois d'une ONG basée à Vienne qui s'occupe précisément de cette matière qui m'avait dit après notre réunion de tous les présidents de commission de l'Intérieur de janvier : Madame, il faut se rendre compte que les experts « Traite des êtres humains », même après des réunions, vont dans les bordels et là, ils ne se posent pas la question de savoir d'où viennent les filles avec lesquelles ils ont des relations. Ce responsable suédois a mis le doigt sur une hypocrisie fondamentale qui règne autour du concept de prostitution dans de nombreux pays mais certainement là où sont implantées aujourd'hui les bases militaires.

J'en reviens à ce qui, pour nous, est essentiel : il faut aborder maintenant, dans ce pays, la question du statut de la prostitution parce qu'il en découle nécessairement une définition correcte des limites du proxénétisme. Ce point aujourd'hui n'est pas encore suffisamment clarifié. L'élément « hasard », dont M. Brammertz a parlé, n'est pas uniquement en jeu, il y a autre chose : un état d'esprit sur le lieu limite de l'action. Cet état d'esprit et ce lieu limite, nous devons les faire reculer aujourd'hui. Il faut lier les sentiments de ceux qui s'intéressent à cette matière – qui sont des sentiments qui demandent l'action –

aux sentiments des clients de ce genre de victime de la traite. Tant que le « client » ne sera pas responsabilisé et pénalisé par la police, la société restera hypocrite. L'exotisme et toute une série de raisons permettront d'abuser de la pauvreté, et ce ouvertement car un homme adulte est responsable de ses actes et il sait que la personne avec laquelle il a des relations est rarement arrivée par hasard sans être entourée d'un proxénétisme international orchestré.

Premièrement, il faut donc être clair et certainement aller beaucoup plus loin que tous les discours tenus aujourd'hui sur la prostitution. Les options présentées au Parlement ne sont pas uniformes, plusieurs d'entre vous l'ont mis en évidence. Sans une clarification, l'évolution nécessaire des mentalités ne pourra avoir lieu au sein des forces de police qui ont, d'ores et déjà, le rôle d'appliquer le concept de proxénétisme, les poursuites des proxénètes et la loi de 1995.

Deuxièmement, le statut légal des victimes et la modification ou la facilitation du volet « preuves » sont très importants. Nous sommes bien d'accord pour considérer que les services de police doivent être efficaces pour donner suite à des initiatives légales qui, nous l'espérons, permettront d'aller plus loin. Nous pensons tout de même que les éléments dont on dispose aujourd'hui sont déjà importants. Quand nous entendons les responsables de police, nous sommes heureux de répercuter leurs demandes. La police fédérale – nous sortons d'un débat sur la réforme des polices – comporte suffisamment d'hommes capables de faire du bon travail en ces matières. Il faut les rendre opérationnels au bon endroit, avec de bonnes instructions.

Je ne crois pas que la répétition des éléments à laquelle on assiste aujourd'hui sur la traite des êtres humains doive conduire à une impression d'inefficacité. Pour mener correctement la lutte, il faut avoir le sentiment que ce phénomène est inacceptable et que l'on combat pour la justice. Sachez que dans nos sociétés européennes, tout le monde ne partage pas cet avis. La façon dont nous traitons ces victimes est révélatrice du niveau d'évolution de nos sociétés et des valeurs qu'elle veulent véhiculer. Vous ne menez pas un combat sans espoir ; les parlementaires s'emploient à élaborer des lois. Nous espérons, notamment dans les six prochains, améliorer l'arsenal législatif, sans quoi nous ne pourrions plus progresser. Pussions-nous agir de manière uniforme dans ce pays, mais nous avons aussi conscience de nos différences sociologiques dans des matières de cette nature.

Des enjeux sérieux nous attendent ; ils sont policiers, mais aussi législatifs. Nous vous souhaitons de quitter cet hémicycle où l'on a travaillé tard, hier soir, pour des enjeux également très importants, avec beaucoup d'énergie afin de continuer ce combat, chacun à l'endroit où il le mène. (*Applaudissements*)

Voorstelling van de affichecampagne van Het Nestje en Child Focus

Présentation de la campagne d'affichage du Nid et de Child Focus

Mme Sophie Wirtz-Jekeler (Le Nid) – À l'issue de cette journée d'activités très dense, je désire avant tout remercier encore une fois M. Armand De Decker, président du Sénat, de nous avoir reçus dans ce lieu symbolique et d'avoir ainsi porté le dossier de la traite des êtres humains au plus haut niveau du débat politique.

Je remercie aussi chacun et chacune d'entre vous pour sa participation active à nos travaux, tout spécialement les sénateurs et sénatrices qui, au terme d'une courte nuit, ont encore eu l'énergie de se mobiliser d'une seule voix.

Les experts du plus haut niveau ont collaboré, ici, avec des travailleurs sociaux. Des témoins d'exception nous ont ouvert les yeux sur une réalité difficile à comprendre, et le programme d'action inspiré de vos travaux, que nous ont proposé Mmes Willame, de T' Serclaes et Lizin, permettra maintenant d'avancer dans une direction bien définie, avec des objectifs clairement identifiés.

Mais nous voulons aller encore plus loin, porter hors de cet hémicycle, auprès du grand public, la détermination qui est la nôtre de combattre l'exploitation sexuelle dans le cadre de la traite des êtres humains, informer chaque citoyen de cette réalité, que plus personne n'est en droit d'ignorer.

À l'automne prochain, Le Nid, Child Focus et ECPAT-Belgique, avec l'appui d'une plate-forme d'associations partenaires qui sera constituée pour l'occasion, lanceront une vaste campagne de sensibilisation à la traite des êtres humains, dont de plus en plus de mineurs sont, hélas, les victimes.

Nous pensons en effet que l'information du grand public est le levier indispensable pour la mise en place d'une politique cohérente de lutte contre la traite des êtres humains, dans le cadre de la prostitution. Car, comme l'a dit Mme Ruci, un des éléments clés est la demande. Et la banalisation de la prostitution représente, à nos yeux, un danger réel de voir augmenter encore l'exploitation sexuelle des mineurs dans ce contexte et de voir, ainsi que l'a rappelé M. Bruggeman, l'emprise de la grande criminalité, qui exploite 80% des personnes prostituées, devenir tout à fait banale également.

Avant de céder la place à Isabelle De Schrijver, *project manager* chez Child Focus, je voudrais encore une fois vous remercier pour votre aimable attention et, surtout, pour l'intérêt manifesté à l'égard des valeurs et des projets que nous défendons. Je voudrais tout spécialement remercier les intervenants de terrain ici présents, de même que les équipes du Nid, pour le travail essentiel qu'elles effectuent, tous les soirs, dans les milieux de la prostitution. Ce travail permet d'apporter aux victimes l'espoir de connaître, un jour, une vie meilleure. (*Applaudissements*)

Mevrouw Isabelle De Schrijver (Child Focus). – Ik sluit me aan bij de dankbetuigingen van mevrouw Wirtz. Bij Child Focus stellen we vast dat een groot aantal niet-begeleide minderjarigen verdwijnt, 170 tot hiertoe. Uit een studie blijkt dat er in een derde van de gevallen een duidelijke link is met de prostitutie. Terreinwerkers bevestigen ons dat het aantal minderjarige slachtoffers van mensenhandel met het oog op seksuele uitbuiting stijgt. We stellen ook vast dat een aantal verdwenen Belgische jongeren in het prostitutiemilieu worden aangetroffen. Dat is een nieuw fenomeen. Deze verdwijningdossiers worden evenwel nog steeds stiefmoederlijk behandeld. Er is nood aan een specifieke legale omkadering en aangepaste opvangmogelijkheden voor deze uiterst kwetsbare groep minderjarigen.

Deze verontrustende vaststellingen zijn voor ons reden genoeg om de sensibilisatiecampagne waarvan mevrouw Wirtz sprak, honderduit te steunen. Met deze campagne willen we het grote publiek laten weten dat mensenhandel geen ver van mijn bedshow is, maar ook hier plaatsheeft en ook minderjarigen treft. De campagne moet de mensen ertoe aanzetten niet onverschillig te blijven voor de problematiek en in elk geval deze lucratieve vorm van kinderhandel te melden via onze noodlijn 110. Dit zal ons in de mogelijkheid stellen om het fenomeen nog beter in kaart te brengen en de bevoegde overheden aan te sporen de nodige beleidsmaatregelen te treffen zodat deze problematiek adequaat kan worden aangepakt.

M. le président. – Mesdames, messieurs, je vous remercie pour votre remarquable contribution à nos travaux. Je tiens aussi à remercier les membres des services et les interprètes qui, en dépit d’une nuit relativement courte, nous ont apporté une aide précieuse. Il me reste à vous inviter au cocktail de clôture offert par le président De Decker.